#### LE COIN

#### **PUBLICATIONS UICN**

Les Red Data Books de l'UICN (Nouvelles éditions brochées)

La 1<sup>re</sup> partie du *Red Data Book* sur les mammifères et la 1ère partie du Red Data Book sur les amphibiens et les reptiles sont disponibles. Ce sont deux éditions 1982 entièrement révisées, brochées et produites par le Centre de surveillance continue de la conservation de l'UICN.

Chaque taxon fait l'objet d'un compte rendu détaillé et mis à jour sur sa distribution, l'état des populations, l'habitat et l'écologie, les menaces pesant sur sa survie et les mesures de conservation. Une liste complète de références est donnée. Chaque compte rendu est précédé d'un résumé. L'ouvrage comprend un index alphabétique mais aussi des listes d'espèces classées selon la taxonomie ou les pays où elles apparaissent.

IUCN Mammal Red Data Book. lère partie (Nouveau Monde), 560 pp., 20 dollars,

La 1re partie du Red Data Book des mammifères comprend 155 taxa menacés d'Amérique du nord et du Sud et d'Australasie, notamment des représentants des 13 ordres (sauf les cétacés) qui vivent dans ces contrées.

IUCN Amphibia-Reptilia Red Data Book, 1<sup>te</sup> partie, 480 pp., 20 dollars, UICN, 1982.

La 1<sup>re</sup> partie du *Red Data Book* des amphibiens et des reptiles comprend 83 taxa menacés dans les ordres des Testudinata, Crocodylia, et Rhynchocephalia de toutes les aires zoogéographiques.

Disponible aussi en édition brochée:

UICN Plant Red Data Book, 450 pp., 20 dollars, UICN 1978.

Source d'information fondamentale, le Red Data Book UICN des plantes traite en détail de 250 plantes menacées choisies dans divers pays et habitats,

Les autres volumes des Red Data Books des mammifères et des Amphibia-Reptilia sont en préparation de même que des ouvrages sur les invertébrés et les poissons. Le Bulletin de l'UICN annoncera leur paru-

PARCS NATIONAUX ET AIRES PROTÉGÉES

The World's Greatest Natural Areas: An Indicative Inventory of Natural Sites of World Heritage Quality, 70 pp., cartes et illustrations; anglais seulement. 10 dollars, UICN 1982.

Cet ouvrage décrit quelques 220 sites considérés par la Commission de l'UICN des parcs nationaux et des aires protégées comme les aires naturelles les plus exceptionnelles. Fondée sur une recherche et des études fouillées, la liste contient certaines des aires les mieux connues comme Yellowstone, l'Everest et les Galapagos et des sites moins connus mais non moins impor-

tants comme le triangle des Afars (Ethiopie et Djibouti), le bassin de Turfan (Chine), l'Ile de Kulambangara (Salomons) et Roraima (Guyana). L'importance universelle de chaque site est décrite de même que le critère qui en fait un site digne du patrimoine mondial. Il y a une carte pour chaque site. Environ 40 photographies donnent un apercu des aires naturelles incluses dans la liste. Cet ouvrage servira de référence pour les aires qui seront désormais choisies pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial.

Liste des Nations Unies des parcs nationaux et des aires protégées, 1982. 154 pp., anglais et français, 10 dollars, UICN 1982.

réserves analogues, entièrement révisée et mise à jour pour 1982. Cette édition contient pour la première fois toutes les aires protégées possédant des éléments marins et côtiers. La Liste s'appuie en outre sur des efforts précédents visant à inclure toute une gamme d'aires protégées autres que les parcs nationaux: réserves naturelles strictes, monuments naturels, réserves de nature gérées, paysages protégés, réserves de la biosphère et sites du patrimoine mondial. La liste fait également office d'index pour les dossiers de données informatisées plus complets que détient l'Unité de données sur les aires protégées. Des chapitres résumés traitent de la couverture biogéographique des aires protégées et de leur couverture écologique.

The World National Park Congress, 132 pp., anglais, 7.50 dollars, UICN, 1982

extraits de 140 documents présentés au Congrès mondial des parcs nationaux (Bali, Indonésie, 11 au 22 octobre 1982). A chacun des huit domaines biogéographiques est consacré un texte d'introduction, une série d'études de cas et un texte sur les orientations futures. D'autres documents couvrent des questions centrales pour la gestion des aires protégées, la couverture mondiale des aires protégées et l'élargissement du soutien international aux aires protégées.

PLANIFICATION ENVIRONNEMEN-

Directives de planification environnementale pour plans et stratégies, 88 pp., anglais/français/espagnol. 8 dollars, UICN

Le seul moyen d'éviter une dégradation irréversible des ressources vivantes consiste à adopter une attitude stratégique vis-à-vis de la conservation. Sur les traces de la Stratégie mondiale de la conservation, la Commission de la planification environnementale (UICN) a pris l'initiative de préparer des directives pour plans et stratégies en se concentrant sur l'aspect planification. Lues en parallèle avec la Stratégie, les directives se veulent générales tout en servant de cadre pratique à ceux qui souhaitent élaborer des stratégies ou plans de conservation au niveau national, régional ou local.

POLITIQUES, DROIT ET ADMINIS-TRATION DE L'ENVIRONNEMENT

Guidelines for National Implementation of the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora — CITES (EPLP 17). Dr. Gerhard Emonds. 148pp. 12 dollars, UICN, 1981.

Cette étude, préparée en consultation avec le Secrétariat et le Comité permanent de la CITES vise deux objectifs: fournir des directives afin de préparer la législation nécessaire à la mise en œuvre de la CITES; fournir des connaissances profondes des procédures administratives nécessaires à la mise en œuvre de la CITES.

Il s'agit de la Liste des parcs nationaux et The Environmental Law of the Sea (EPLP 18), édité par Douglas M. Johnston. 419 pp. 27.50 dollars, UICN, 1982.

Cette étude retrace l'histoire du Droit de la mer. Les trois premiers chapitres donnent un apercu historique de la conserv tion marine, le quatrième est consacré l'analyse des conceptions régionales de tel ou tel sujet et le cinquième fournit conclusions et recommandations.

Legal Measures for the Conservation of Marine Mammals (EPLP 19), Patricia Birnie, 163 pp. (non relié), 20 dollars, UICN. 1982.

Le premier exemplaire de cette collection étudie les aspects juridiques de la chasse à la baleine «pirate» et conduit à une série de recommandations sur le contrôle des mécanismes au niveau national et international.

Cet ouvrage contient le programme et les CONSERVATION DES ESPÈCES

Elephants and Rhinos in Africa: A time for Decision, 36 pp., 21 photographies, cartes, graphiques et tableaux, 10 dollars, UICN,

Ce document résume les résultats de plusieurs années de recherche sur le terrain p l'UICN et le WWF. Il comprend les conclusions et recommandations du groupe de spécialistes des éléphants et des rhinocéros africains de la SSC/UICN, après enquêtes et consultations approfondies auprès de personnes concernées par la gestion des éléphants et des rhinocéros africains.

#### Comment obtenir les publications de l'UICN

Pour les Amériques et les Caraïbes, toute question concernant les publications de l'UICN doit être adressée à: UNIPUB, Box 433, Murray Hill Station, New York, N.Y. 10016, USA.

Pour le reste du monde, les demandes doivent être adressées à:

Service des publications Avenue du Mont-Blanc 1196 Gland, Suisse



# **Bulletin**

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES - 1196 GLAND - SUISSE

NOUVELLE SÉRIE VOL. 13 Nos 10-11-12

OCT./NOV./DÉC. 1982

PUBLIÉ AVEC L'AIDE FINANCIÈRE DU PNUE, DE L'UNESCO ET DU WWF

Pour triompher, la cause de la conservation doit se fondre à la faculté d'adaptation de l'homme à l'environnement vivant, à l'écosystème humain. Cependant, les principales aires de conservation — parcs nationaux et autres aires protégées — sont souvent perçues comme des espaces jalousement mis à l'abri des affaires humaines.

Le Congrès mondial des parcs natioaux, réuni du 11 au 22 octobre à Bali, a ait un pas de géant dans le sens de l'intégration de la conservation aux préoccupations humaines et au développement. Dans les termes mêmes d'un des participants, «les parcs ne doivent plus être vus comme un luxe pour les riches mais comme une nécessité pour les pauvres».

Le Congrès mondial des parcs nationaux, hôte du gouvernement indonésien, était parrainé et organisé par l'UICN et coparrainé par le PNUE, l'Unesco, la FAO, le WWF, Parcs Canada et le US National Parks Service. Les présidents étaient M. Soedjarwo (Directeur général du département indonésien des Forêts) et M. Lee Talbot (Directeur général de l'UICN). Les secrétaires généraux étaient M. Wartono Kadri (Directeur du Directorat indonésien de la conservation de la nature) et M. Kenton Miller (Président de la Commission de l'UICN des parcs nationaux et des aires protégées).

#### LA CONSERVATION POUR L'HOMME

Pour les 450 administrateurs d'aires protégées, chercheurs, universitaires et fonctionnaires gouvernementaux qui participèrent aux discussions, cette thèse ne signifiait certes pas qu'il fallait assouplir le moins du monde la protection des aires naturelles restantes. Bien au contraire: les aires protégées ne sauraient jouer de rôle véritable dans le processus du développement économique et social sans être totalement et efficacement gérées.

Pour les parcs nationaux, les réserves naturelles strictes et les monuments naturels, une telle gestion est synonyme de protection stricte contre toute volonté d'exploitation des ressources naturelles contenues. Toutefois, ces aires strictement protégées seront d'autant mieux servies qu'elles seront appuyées par toute une gamme d'autres aires telles que les réserves de gibier, les réserves de ressources, les paysages culturels et les aires de conservation à usages multiples. La mise en œuvre, sur le terrain, des idéaux de la Stratégie mondiale de la conservation passe par l'établissement de toute la gamme des utilisations des terres dans un souci de conservation.

# APRÈS BALI...

### **CONGRÈS DES PARCS: ÉLARGIR LE RÔLE DES AIRES** PROTÉGÉES DANS LA SOCIÉTÉ

doivent être planifiées, développées et gérées en tenant compte d'objectifs spécifiques pour que les bienfaits de la nature reviennent à la population.

Première réunion du genre à se tenir dans le tiers monde, le congrès a démontré que le rôle moteur tenu traditionnellement par les nations industrialisées a été repris par les pays en développement. De nombreux pays du tiers monde ont prouvé, en associant de facon originale aires protégées et développement — le Parc national de Chitwan. Népal, produit chaque année pour 1 million de dollars de chaume; le Parc national de Caïnama, Venezuela, protège une production d'énergie hydro-électrique d'une valeur de 20 milliards de dollars; des réseaux d'aires protégées garantissent le rendement de systèmes d'irrigation au Sri Lanka et en Indonésie — que la conservation fait partie du tissu social. Il est apparu

à Bali que les pays tropicaux, en planifiant et en gérant les aires protégées pour qu'elles procurent des avantages durables aux populations, apportent une contribution exceptionnelle au mouvement international pour la conservation. Il est probable qu'à l'avenir ces pays consolideront leur position de leaders, si un appui international leur est octroyé.

#### LE PROGRAMME

Le Congrès a été inauguré par S.E. Adam Malik, vice-président d'Indonésie.

Toutes les catégories d'aires protégées D'autres membres éminents du gouvernement assistaient à l'évènement, notamment les ministres de l'Information, des Affaires sociales, de l'Agriculture et de la Supervision du développement et de l'Environnement. Dans son discours, M. Adam Malik a noté que le Congrès, premier du genre à se réunir dans un pays en développement posait de ce fait un jalon important. «Le centre de gravité se trouve maintenant dans le tiers monde» a-t-il déclaré, se référant à l'évolution de la politique de gestion des parcs. «Dans les dix dernières années, plus de parcs nationaux ont été créés dans le tiers monde que n'importe où ailleurs» a-t-

> M. Malik tout en faisant remarquer que l'Indonésie protège son patrimoine naturel dans l'optique du développement durable a demandé aux participants d'examiner les problèmes fondamentaux de la misère et des pressions exercées par le développement, notamment la demande croissante de

> Au début de la séance d'ouverture, les participants et les invités ont assisté à un programme audio-visuel sur les aires protégées du monde entier, intitulé «Sur la route de Bali» (il en a été tiré un film de 16 mm disponible auprès de l'UICN). La première séance de travail avait pour thème «la couverture mondiale des aires protégées» et fut précédée par un programme de diapositives (disponible auprès de l'UICN). L'UICN a ensuite présenté un instrument capital pour la conservation: une nouvelle carte biogéographique des provinces marines et terrestres et de toutes les aires protégées, représentant deux années de travail pour une équipe de biogéographes, de spécialistes de la mer et de cartographes. Un portrait fut également tracé de l'Unité de données sur les aires protégées et de ses deux produits: la Liste des Nations Unies des parcs nationaux et des aires protégées (1982) et le IUCN Directory of Neotropical Protected

Réuni à Denpasar, Bali, du 11 au 22 octobre 1982, sur la généreuse invitation du gouvernement de l'Indonésie, le Congrès mondial des parcs nationaux a examiné les principes et politiques visant à guider l'établissement et la gestion des parcs nationaux et autres aires protégées à la lumière des principes généraux qui gouvernent les rapports des peuples aux ressources, à l'environnement et au développement, énoncés lors de diverses conférences intergouvernementales dont la première fut celle de Stockholm, en 1972. Dans la rédaction de la Déclaration du congrès mondial des parcs nationaux, il a été tenu compte de la Stratégie mondiale de la conservation (1980) et de la Charte de la nature (1982). Le Congrès a réaffirmé le rôle fondamental des parcs nationaux et autres aires protégées dans le développement durable de même que vis-à-vis des aspirations spirituelles et culturelles de l'humanité. Parmi les participants, on notait des scientifiques, des planificateurs, des administrateurs et des partisans fervents des aires protégées, venus de 68 pays.

#### DÉCLARATION DU CONGRÈS MONDIAL DES PARCS NATIONAUX Bali, Indonésie, 11 au 22 octobre 1982

NOUS, participants au Congrès mondial des parcs nationaux, AVONS LA CONVICTION que:

Les peuples participent de la nature. Leur prospérité spirituelle et matérielle dépend de la sagesse avec laquelle les ressources biologiques sont protégées et utilisées. Le développement, indispensable à l'amélioration des conditions de vie de l'homme doit, pour être durable, s'appuyer sur la conservation des ressources vivantes.

La Terre est, à notre connaissance, le seul lieu de l'Univers capable d'entretenir la vie; cependant, cette faculté s'épuise rapidement, à mesure que les espèces disparaissent et que les écosystèmes sont dégradés, sous le coup de la démographie galopante, de la consommation excessive et de la mauvaise utilisation des ressources naturelles, de la pollution, du développement irréfléchi et de l'impuissance à établir un ordre économique équitable entre les peuples et entre les Etats. Ce sont les décisions prises aujourd'hui qui détermineront l'ampleur des avantages issus de la nature et des ressources vivantes dont jouiront les générations futures. Notre génération est peut-être la dernière à pouvoir choisir les vastes aires naturelles à protéger.

L'expérience a montré que les aires protégées sont un élément indispensable de la conservation des ressources vivantes parce que:

- elles entretiennent les processus écologiques essentiels, tributaires des écosystèmes naturels;
- elles préservent la diversité des espèces et du matériel génétique qu'elles renferment, empêchant ainsi que notre patrimoine naturel ne subisse des dégradations irréversibles;
- elles entretiennent la capacité productive des écosystèmes et sauvegardent les habitats critiques pour l'utilisation durable des espèces;
- elles offrent des possibilités de recherche scientifique, d'éducation et de formation.

Dans ces fonctions, de même que par leur vocation récréative et touristique, les aires protégées apportent une contribution essentielle au développement durable.

Parallèlement, les aires protégées répondent aux aspirations spirituelles et culturelles de chacun en préservant les régions sauvages et sacrées où beaucoup puisent leur inspiration esthétique, émotionnelle et religieuse. Lien vital entre les hommes, leur passé et leur avenir elles sont la preuve que l'homme et la nature forment un tout.

C'est pourquoi NOUS DECLARONS que les mesures suivantes sont fondamentales:

- 1. Etendre et renforcer les réseaux mondiaux et régionaux de parcs nationaux et autres aires protégées en vue de garantir la sécurité durable des écosystèmes représentatifs et uniques; des exemples aussi variés que possible de la diversité biotique de la Terre et notamment des ressources génétiques sauvages; des aires naturelles importantes pour la recherche scientifique; des aires naturelles ayant une valeur spirituelle et culturelle.
- 2. Soutenir l'établissement et la gestion des aires protégées par un engagement national et une aide internationale au développement.
- 3. Donner aux aires protégées un statut juridique permanent mettant leurs objectifs à l'abri des compromis.
- 4. Planifier et gérer les aires protégées en utilisant les meilleures données scientifiques disponibles; approfondir les connaissances scientifiques par la recherche et les programmes de surveillance continue et les rendre réellement accessibles aux scientifiques, aux administrateurs et au public en général, dans le monde entier.
- 5. Reconnaître les contextes économique, culturel et politique des aires protégées; accroître le soutien local aux aires protégées par l'éducation, le partage des avantages, la participation aux décisions, les plans de développement des territoires adjacents et, dans la mesure où il y a compatibilité avec les objectifs des aires protégées, l'accès aux ressources.
- 6. Mettre en œuvre les conventions internationales en vigueur portant sur les aires protégées et adopter, si nécessaire de nouvelles conventions.

NOUS NOUS ENGAGEONS à entreprendre ces actions afin de contribuer au développement durable et partant, à la prospérité spirituelle et matérielle de tous les peuples; et

DEMANDONS INSTAMMENT à tous les gouvernements d'adopter rapidement ces mesures, unilatéralement ou solidairement, en étant pleinement conscients de leur responsabilité devant la vie et devant les générations futures.

# CONGRES

Suite de la page 77

Une séance sur les «principaux problèmes pour l'avenir» à laquelle chacune des commissions chargées des domaines principaux du programme de l'UICN — éducation, écologie, planification, politiques, droit et administration, espèces et aires protégées — a présenté un tableau de l'avenir a été suivie par la première partie du Congrès consacrée à des introductions, des monographies et des interventions sur l'avenir concernant chacun des domaines biogéographiques représentés. En voici quelques exemples: «Dimensions humaines de la gestion des ressources sauvages: l'expérience indienne»: «Population indigène et aires protégées: gestion des ressources traditionnelles dans le Pacifique»; «Aires protégées et planification de l'environnement en Australie»; «La politique des parcs en Alaska»; «Réseau brésilien d'aires protégées en Amazonie»; «Trouver les moyens de conrver l'Antarctique».

Au début de la deuxième semaine, des groupes de travail réunis pendant trois jours ont traité de trois sujets importants: gestion des aires protégées sous les Tropiques, gestion des aires protégées marines et côtières et formation du personnel des aires protégées. Chacun des ateliers comprenait douze séances qui présentaient toutes un intérêt pour les participants. Trois manuels d'information seront produits sur chacun des trois thèmes.

Après une journée de débats sur le soutien international à la gestion des aires protégées, le Congrès a adopté une série de recommandations, approuvé la Déclaration de Bali et attribué des récompenses. M. Kenton Miller a clos la réunion par la présentation d'un plan d'action destiné à guider, pour la décennie à venir, les activités de l'UICN concernant les aires protégées.

#### LES RÉSULTATS

Si les participants se sont accordés à estimer que le Congrès fut un évènement, c'est à l'épreuve du temps que seront jugés les fruits portés par cette réunion:

- Le plan d'action en dix points, présenté à la séance de clôture, s'appuyait sur les documents présentés au Congrès et les discussions conduites par les vice-présidents régionaux de la Commission de l'UICN des parcs nationaux et des aires protégées. Ce plan a l'ambition de guider les activités de l'UICN dans le domaine des aires protégées mais aussi de contribuer aux programmes des organisations internationales, des organismes nationaux intéressés aux aires protégées et des organisations de conservation non gouvernementales.
- Le Congrès a énoncé une Déclaration qui décrit brièvement le rôle précis des aires protégées dans le développement économique et social tel que le conçoivent les participants au Congrès. La Déclaration sera largement diffusée.
- Le Congrès a émis vingt recommandations concernant par exemple l'informa-



Plus de 450 spécialistes des parcs nationaux et des aires protégées ont assisté au Congrès mondial des parcs nationaux, à Bali, Indonésie. Crédit: WWF/A.M. Budiman

tion sur les aires protégées, le réseau mondial d'aires protégées terrestres représentatives, les aires protégées marines et côtières, l'Antarctique, le rôle des aires protégées dans le développement durable, les menaces pesant sur les aires protégées, la lutte contre le braconnage, les aires protégées et les sociétés traditionnelles. Ces recommandations aideront à guider les activités futures et les priorités de l'UICN et seront largement proposées à l'examen d'autres organisations.

- Les publications qui émaneront du Congrès manuels préparés par les groupes de travail et procès verbaux, etc. seront conçues pour devenir certains des instruments nécessaires aux administrateurs d'aires protégées pour affronter les problèmes aigus de la décennie à venir.
- Le congrès a également stimulé et renforcé le professionnalisme des administrateurs d'aires protégées, de leurs organisations et de toutes les personnes concernées afin que les aires protégées puissent remplir leurs fonctions, indispensables au développement durable.

Résumant les résultats du Congrès, M. Lee Talbot, Directeur général de l'UICN a déclaré : «nous avons posé les fondations de ce que l'on peut considérer comme une véritable révolution de la conception des aires protégées et de la manière dont elles sont prises en compte dans le processus du développement. Nous avons maintenant le devoir de bâtir sur ces fondations. La réussite de ce Congrès ne serait qu'un vain mot si nous ne pouvons, dans dix ans, contempler des réalisations conformes aux aspirations et aux objectifs exprimés aujourd'hui. Nous devons clore cette réunion historique dans un esprit de véritable engagement et de volonté de transformer les aspirations de ce Congrès en faits réels».

M. Talbot a formé des vœux pour que les participants œuvrent, par tous les moyens, à la concrétisation des plans et objectifs formulés au Congrès et s'est engagé, au nom de l'UICN, à tout faire «pour qu'en

1992 nous puissions contempler une décennie de réalisations vraiment révolutionnaires».

Nul doute que les actions recommandées par le Congrès coûtent cher. Mais ne pas vouloir payer le prix pourrait revenir encore plus cher. Selon M. Thacher, Directeur général adjoint du PNUE «le choix final est entre la conservation et la guerre. Les gouvernements ont le choix entre trouver maintenant les moyens de faire cesser la destruction de nos fondations naturelles ou se préparer à payer plus tard, peut-être dans le sang».

#### ONZE NOUVEAUX PARCS EN INDONÉSIE

La République d'Indonésie a annoncé, le 14 octobre, la création de 11 parcs nationaux couvrant ensemble 2 250 377 hectares.

Les nouveaux parcs sont: le Parc national Kerinci Seblat, Sumatra occidentale (1 484 650 ha), le Parc national Barisan Selatan, provinces de Bengkulu et Lampung (365 000 ha), le Parc national Bromo Tengger-Semeru, province de Java orientale (58 000 ha), le Parc national Meru Betiri, Java orientale (50 000 ha), le Parc national Bali Barat, île de Bali (77 727 ha), le Parc national Tanjung Puting, Kalimantan central (355 000 ha), le Parc national Kutai, Kalimantan oriental (200 000 ha), le Parc national Lore Lindu, Célèbes centrales (231 000 ha), le Parc national Dumoga Bone, Célèbes du Nord (300 000 ha), le Parc national Manusela Wai Nua/Wai Mual, Moluques (189 000

Ces aires s'ajoutent aux cinq parcs nationaux existants pour couvrir un total de 4 935 996 ha. En tout, l'Indonésie a créé 299 aires protégées (y compris les parcs nationaux) couvrant 11,2 millions d'hectares soit environ 6% de la surface du pays.

# VICH ACTUALITÉS

NOUVEAU MEMBRE POUR LA CITES. Le 26 octobre 1982, le Soudan a ratifié la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, devenant le 78e pays membre de la CITES (la ratification prendra effet le 24 janvier 1983). Le Soudan a émis une réserve concernant Crocodylus niloticus, inscrit à l'Annexe I et qui sera considéré comme inscrit à l'Annexe II.

SEPTIÈME PRIX J. PAUL GETTY DE LA CONSERVATION DE LA NATURE. Le WWF-Etats-Unis annonce l' ouverture des inscriptions pour le prix J. Paul Getty de la conservation de la nature, 1982. Ce prix de 50 000 dollars est attribué chaque année à une personne ou une organisation pour ses réalisations exceptionnelles, de portée internationale, en matière de conservation des ressources sauvages et des habitats.

Les candidatures doivent être déposées avant le 1er février 1983. Pour tout renseignement, s'adresser à Thomas Lovejoy, secrétaire du jury, WWF-Etats-Unis, 1601 Connecticut Avenue, N.W. Washington D.C. 20009 Etats-Unis.

RAPPORT DE MISSION: AGIR POUR SAUVER TAI. Le Parc national de Tai, en Côte d'Ivoire, une des dernières régions de forêt tropicale d'origine, en Afrique de l'Ouest, est menacée par l'exploitation forestière sauvage, le braconnage organisé et les empiétements illégaux.

Certains signes semblent cependant indiquer que les choses s'améliorent. Au début de 1981, S.A.R. le prince Bernhard des Pays-Bas, envoyé spécial du WWF et de l'ÚICN a entretenu le président de la Côte d'Ivoire, M. Houphouët-Boigny du sombre avenir de la forêt de Tai (350 000 ha) et l'a pressé d'intervenir, de toute urgence. Il fut alors mis un terme aux opérations forestières illégales et l'armée fut appelée à lutter contre le braconnage. Ces actions, certes nécessaires et opportunes, ne sauraient cependant avoir d'effet durable en l'absence de mesures plus fondamentales. L'UICN et le WWF ont préparé un projet de délimitation d'une zone tampon et d'une zone centrale et ont entrepris de baliser les 500 km de limites longeant les contours naturels. Ce projet vient compléter un programme allemand d'assistance technique dirigé par le Professeur Harald

«Mais cela ne suffit pas» selon la mission UICN/WWF et Parcs Canada de retour de Côte d'Ivoire, en avril 1982, ce pays avant été désigné parmi les priorités de la campagne 1982-1983 pour les forêts tropicales et les primates. La mission avait pour objet d'étudier comment la conservation des forêts tropicales peut contribuer au développement socio-économique de la Côte d'Ivoire et d'identifier les projets auxquels l'UICN et le WWF apporteront leur appui dans le cadre de la campagne. L'attention a été concentrée sur le Parc national de Tai, habitat de l'hippopotame nain, de l'éléphant de forêt et de maintes autres espèces sauvages en danger. On estime que 10% de toutes les espèces végétales du parc ne poussent nulle part ailleurs.

Le rapport de mission conclut «qu'il faut prendre des mesures, de toute urgence, pour protéger le parc». Désigner le parc «Réserve de la biosphère» (Tai est un des projets de l'Unesco pour l'homme et la biosphère) ou «Site du patrimoine mondial» ne suffit pas à garantir sa protection à long terme. La mission appelle le président de la Côte d'Ivoire à intervenir personnellement pour sauver le Parc qu'il a lui-même fondé en 1972, à l'instigation de l'UICN. «Le Président devrait devenir le parrain du parc pour assurer personnellement sa protection», tel est l'avis des experts de la mission. Le rapport demande instamment que le projet de balisage des limites soit mené à bien, que les organisations internationales augmentent leur participation par des programmes bilatéraux d'assistance aux efforts de conservation et de gestion mais aussi par un programme d'information du public afin d'aider les populations voisines, de les convaincre de l'intérêt du parc et de la nécessité de le protéger.

Afin de convaincre le Président que la conservation, en général et la gestion appropriée de Tai, en particulier méritent une plus haute priorité politique et dépendent de la position que prendra le président à cet effet, le prince Bernhard a récemment visité Tai puis a rencontré M. Houphouët-Boigny. Les discussions ont débouché sur l'idée de préparer une stratégie de conservation pour la Côte d'Ivoire afin de déterminer les mesures prioritaires et les meilleurs moyens de les appliquer. L'entretien a également porté sur les actions spécifiques à envisager pour améliorer la conservation de Tai et notamment la coopération avec la Banque mondiale qui pourrait aider au financement d'un barrage sur la rivière Sassandra, afin de garantir que les mesures environnementales prévues dans ce projet conduisent aussi à une meilleure conservation de Tai.

NOUVEAU MEMBRE DE L'UICN. La République unie du Cameroun est devenue le 58e Etat membre de l'UICN. L'adhésion aux Statuts de l'Union a été notifiée par lettre du 21 octobre 1982 adressée au Directeur général par le Représentant permanent adjoint de la République unie du Cameroun auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

LES NATIONS UNIES ONT ADOPTÉ LA CHARTE MONDIALE DE LA NATURE. Par la résolution du 28 octobre 1982, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la «Charte mondiale de la nature» par 111 voix contre 1 et 18 abstentions

Cette décision couronne sept années d'efforts déployés par l'UICN pour obtenir la reconnaissance universelle d'un code de conduite sur la gestion de la nature et de ses ressources. C'est en 1975, lors de la 12e Assemblée générale de l'UICN à Kinshasa, que M. Mobutu Sese Seko, président de la République du Zaïre avait demandé que l'UICN prépare une charte mondiale portant sur la gestion de la nature par l'homme.

L'UICN a préparé le projet de charte que le gouvernement du Zaïre a inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU. En 1980, le Secrétaire général des Nations Unies a demandé à tous les gouvernements de présenter leurs suggestions et commentaires sur le projet. Après révision par un groupe d'experts réuni à Nairobi, Kenya, sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et avec la collaboration de l'UICN, le nouveau texte de la charte a été soumis, par le gouvernement du Zaïre, à la Session de 1982 de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York.

La Charte mondiale de la nature énonce les principes de la conservation selon lesquels est guidée et jugée la conduite de l'homme ayant des répercussions sur la nature. Elle complète donc la Stratégie mondiale de la conservation préparée en 1980 par l'UICN avec les avis, la coopération et l'assistance financière du PNUE et du WWF. Elle stipule les fonctions et responsabilités des Etats, des sociétés et des individus qui se reflèteront dans la législation et les pratiques de chaque nation. Enfin, la Charte met en garde contre le fait que «négliger la conservation des systèmes naturels entraîne la rupture du cadre économique, social et politique de la civilisation».

M. Lee Talbot, Directeur général de l'UICN a accueilli avec joie l'annonce de l'adoption officielle de la Charte de la nature qui, selon lui «élève enfin la reconnaissance mondiale des principes environnementaux au niveau de la Déclaration universelle des droits de l'homme». Cet évènement reflète le consensus universel existant sur le devoir de l'homme de maintenir, pour sa propre survie, les processus écologiques essentiels et les systèmes entretenant la vie sur notre planète.

# EDITORIAL

# MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ces dernières années des membres et conseillers de l'UICN, de plus en plus nombreux, ont suggéré que le moment était venu de changer le nom de l'Union. La question fut soulevée à l'Assemblée générale de Christchurch où de nombreuses voix s'élevèrent en faveur du changement et bien peu pour le maintien du nom actuel. Cet article a donc pour objet de décrire la situation et de demander l'avis des membres.

#### Historique

A l'origine, l'UICN s'appelait «Union internationale pour la protection de la nature». A l'époque, le terme «nature» avait pratiquement le même sens qu'«environnement» aujourd'hui. Le premier préambule des Statuts adoptés à la Conféence de Fontainebleau (1948) d'où naquit 'UICN (alors UIPN) stipule:

«On peut entendre par «Protection de la Nature» la sauvegarde de l'ensemble du monde vivant, milieu naturel de l'homme. Cet ensemble renferme les ressources naturelles renouvelables de la terre, facteur primordial de toute civilisation».

Il note que le «grand essor de la civilisation actuelle est dû à la découverte et à la mise en œuvre de moyens de plus en plus puissants d'exploiter ces ressources naturelles. Dans ces conditions, la protection du sol, des eaux, de la couverture végétale, de la faune et d'éléments naturels encore intacts présente une importance capitale des points de vue économique, social, éducatif et culturel», mais que l'«appauvrissement progressif des ressources naturelles entraîne déià un abaissement des conditions de vie de l'humanité» et que «le moment est venu de convaincre l'homme de l'étroite dépendance dans laquelle il se rouve à leur égard. Si l'on veut arrêter ette évolution redoutable, il faut que l'homme se pénètre de la nécessité de protéger et même de régénérer ces ressources et de ne les consommer qu'avec ménagement, de manière à garantir la prospérité du monde et sa paix future».

La première réunion technique de l'Union eut lieu simultanément avec la Conférence scientifique des Nations Unies sur la conservation et l'utilisation des ressources. A la lumière de la documentation issue de la réunion et de réunions ultérieures, il apparaît que les activités de l'Union ne sont en aucune façon limitées à la préservation (des espèces et des aires) mais portent déjà en germe la Stratégie mondiale de la conservation.

Le préambule actuel des Statuts ne laisse aucun doute:

«On entend par conservation de la nature et de ses ressources la sauvegarde et la gestion du monde vivant, milieu naturel de l'homme, et des ressources renouvelables de la Terre — fondement de toute civilisa-

Le nom actuel, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, a été adopté en 1956, à l'Assemblée générale d'Edimbourg à la suite d'un débat prolongé. Les représentants des pays contre le changement en développement, d'organisations internationales, d'Amérique du Nord et de quelques pays européens argumentèrent que «protection de la nature» avait pris le sens de «mettre la nature ou ses ressources hors de portée des hommes» et impliquait donc une incompréhension voire une négation du bien-être de l'homme, de l'utilisation rationnelle et de la gestion. Les autres ne percevaient pas cette nuance et estimaient que la tradition devait prévaloir.

L'appellation adoptée, clairement un compromis, est souvent critiquée pour être longue et difficile à remémorer. Elle est fréquemment estropiée, même par les conseillers, ou abrégée en «Union internationale pour la conservation de la nature». Certains jugent qu'il y a tautologie («ressources» étant sous-entendu dans «nature»). D'autres estiment que ce nom prête à confusion, «ses ressources» pouvant inclure aussi bien des ressources vivantes que non vivantes. D'autres encore interprètent le mot «nature» dans un sens restrictif se rapportant aux espèces sauvages et pas nécessairement aux autres ressources vivantes.

De toute évidence, le problème vient de l'image protectrice que donne le mot «nature» dans le nom actuel. Un des messages essentiels de la Stratégie mondiale de la conservation est que conservation et développement durable sont interdépendants et que la conservation est un des piliers de la prospérité de l'homme. La SMC fournit le moven de combler le fossé creusé entre la conception du développement et la conception classique de la conservation. L'inquiétude va croissant chez ceux qui pensent que le nom actuel tend à perpétuer et même à élargir le fossé, d'autant plus que le sigle UICN s'il comprend le mot «nature» omet le mot «ressources».

Etant donné que la Stratégie mondiale de la conservation, a été universellement acceptée, il a été suggéré que le moment était venu de changer le nom de l'UICN afin qu'il reflète davantage les objectifs de conservation tels qu'ils sont présentés dans 3. ne procéder à aucun changement offila SMC; le nouveau nom pourrait être en rapport avec celle-ci: Union mondiale pour la conservation ou Organisation mondiale de la conservation.

Certains objectent cependant qu'il vaut mieux maintenir un nom reconnu et œuvrer de façon à garantir que l'image donnée est correcte même si les mots ne le sont pas, plutôt que de changer le nom et de risquer de perdre l'identité et le sens qui y sont attachés. A cela d'autres rétorquent que l'UICN est encore peu connue à l'échelle internationale si ce n'est par ses propres membres et qu'un nom équivoque est une entrave à une meilleure reconnaissance et à une efficacité supérieure.

#### **Problèmes**

Les arguments avancés contre le changement et en sa faveur peuvent être résumés

- le nom actuel est bien établi, synonyme de crédibilité et de bonne volonté pour ceux qui le connaissent;
- il est difficile de changer le nom d'une organisation sans risquer de lui faire perdre sa réputation pour quelques années;
- des frais sont en jeu (changement des papiers à en-tête, etc.);
- certains membres sont peut-être profondément attachés au nom qui pour eux définit l'organisation, en particulier par les mots «nature et de ses ressources»;
- pour changer le nom il faudra un amendement des Statuts:
- aucune appellation brève ne saurait décrire l'organisation complexe qu'est l'UICN.
- en faveur du changement
- le nom actuel est long et encombrant;
- il n'est pas très évocateur, prête à confusion et, en conséquence, est très souvent écorché, même par les membres et les conseillers;
- il est difficile de le citer soit oralement, soit par écrit ce qui est une entrave à une meilleure reconnaissance de l'UICN;
- l'UICN n'est pas très connue (point fortement souligné à Christchuch) en conséquence, un changement de nom n'entraînerait pas une perte d'identité ou d'image de marque pour l'Union comme ce serait le cas avec une organisation mieux connue;
- le plus grave est que le nom actuel met l'accent sur la préservation au sens étroit et non sur la conservation au sens large telle qu'elle est présentée dans la

#### **Solutions**

L'UICN a trois solutions:

- 1. garder son nom actuel
- 2. changer de nom
- ciel mais adopter un nouveau nom en sous-titre qui, en son temps, deviendra le véritable nom. Cette procédure a été suivie par d'autres organisations telle la Banque internationale pour la reconstruction et le développement qui a adopté le nom de «Banque mondiale» en sous-titre: le nom statutaire est inchangé mais l'organisation est universellement connue comme «Banque mondiale».

La question est alors de savoir quel nom ou sous-titre adopter. A l'Assemblée générale de Christchurch, le plus souvent mentionné fut «Organisation mondiale de la conservation». Pour tester la réaction des media, la formule «UICN, l'Organisation mondiale de la conservation» fut utilisée sur les communiqués de presse, à Christchurch et fut reprise sans erreur tandis que

#### DÉCLARATION DE L'UICN ET DU WWF SUR LES FORÊTS TROPICALES 1982

La déclaration suivante a été émise par l'UICN et le WWF, lors du lancement de la campagne pour les forêts tropicales et les primates.

Les forêts tropicales recèlent plus de la moitié des ressources génétiques de la planète, c'est-à-dire des millions d'espèces animales et végétales. Les ressources biologiques étant fondamentales pour la survie de l'humanité, ces forêts, sources d'aliments, de médicaments et de matières premières à usages industriels multiples mais aussi de bois commercial et de bien d'autres produits, sont indispensables au bien-être de l'homme.

Outre la production de ressources vitales, les forêts tropicales ont des fonctions essentielles dont dépend la vie humaine. Elles contribuent à l'équilibre des cycles fondamentaux du carbone, de l'oxygène et de l'azote, éléments chimiques à partir desquels se forment les molécules de matière vivante. Elles maintiennent les bassins d'alimentation, préviennent l'érosion et les inondations. Elles jouent un rôle de premier plan dans la régulation du climat: on sait qu'une forêt au moins, celle du bassin de l'Amazone, produit une part importante de la pluie qui l'arrose. Les forêts tropicales sont aussi un réservoir important de carbone et jouent, à ce titre, un rôle critique dans le cycle du carbone. Il se peut que la conservation des forêts tropicales agisse comme un important élément régulateur du taux d'anhydride carbonique qui s'élève à un rythme inquiétant dans l'atmosphère. Si la tendance n'est pas renversée, il risque de s'ensuivre un réchauffement général de l'atmosphère entraînant à son tour un bouleversement des précipitations, une modification profonde de la carte agricole voire même la fonte des calottes polaires qui viendraient inonder certaines des grandes métropoles du monde.

Les forêts tropicales sont hautement productives et, à condition d'être gérées judicieusement, ont un potentiel de production très élevé. Maintenues à l'état naturel, elles continueraient de fournir la plupart de leurs produits; ainsi, une utilisation rationnelle des ressources de la forêt équivaut à leur conservation. Dans la majorité des cas, il faudrait envisager l'établissement d'un réseau étendu d'aires protégées extrêmement variées répondant aux besoins de conservation de chaque pays. Il faut, pour chaque région, définir clairement les objectifs de gestion et les moyens de les atteindre.

Quoiqu'il en soit, ces forêts disparaissent à un rythme inquiétant. La conversion des forêts tropicales à d'autres usages est en général mal planifiée et mal conçue. Ainsi, il existe une croyance largement répandue selon laquelle les sols des forêts tropicales sont riches et parfaitement adaptés à l'agri-



C'est dans la nature complexe du développement socio-économique que se trouve la cause profonde de la destruction des forêts tropicales.

Crédit: FAO

culture puisque la végétation tropicale est luxuriante et que la plupart des terres défrichées sont souvent reprises par une végétation secondaire prolifique. Malheureusement, la reconstitution naturelle se fait lentement et beaucoup de sols ont un potentiel agricole faible sans apport d'engrais et de pesticides coûteux, souvent inadaptés au sol et mal utilisés.

Les forêts tropicales protègent les bassins d'alimentation où se trouvent généralement, sous les Tropiques, les grands barrages et les projets d'irrigation qui fournissent l'énergie hydro-électrique et l'eau nécessaire à la production agricole destinée à la consommation locale ou à l'exportation vers les pays industrialisés.

Les pêches en rivière, dans les lacs, dans les systèmes d'irrigation et dans les eaux côtières sont perturbées tant par le déboisement des bassins versants et des plaines d'inondation que par les projets hydro-électriques et les détournements de cours d'eau ce qui entraîne la perte d'une source substantielle de protéines et de revenus.

C'est dans la nature complexe du développement socio-économique qu'il faut chercher la cause profonde de la destruction actuelle des forêts tropicales. Les facteurs les plus déterminants sont: la demande des pays industrialisés — en bois, bétail et cultures de rapport — et la demande de subsistance, chacune étant assez fortement aggravée par l'expansion démographique et par des structures inéquitables de propriété et d'utilisation des terres. Sous les Tropiques, la sylviculture qui se pratique aujourd'hui sur un mode non durable réduit à néant les fonctions de la forêt, entraîne l'épuisement des ressources et des produits que la forêt pourrait donner éternellement. Les pressions commerciales pourraient être combattues par des règlements adoptés par les gouvernments ou volontairement par le secteur industriel. Le problème consistant à assurer un niveau de vie stable aux agriculteurs de subsistance est plus complexe mais doit trouver une solution respectant la dignité humaine.

La conservation des forêts tropicales devra donc faire appel à des connaissances scientifiques approfondies sur le fonctionnement des forêts, la quantité de surface forestière nécessaire au maintien des cycles écologiques essentiels, sur les moyens de gérer des zones appropriées de forêts tropicales de manière durable et les moyens de restaurer les zones déjà dévastées. Il importe de mettre au point une véritable technologie de la conservation et par-dessus tout, il faut que s'exprime la volonté politique des pays concernés pour que soient appliquées et respectées les mesures de conservation garantissant la prospérité durable des populations. Le problème des forêts tropicales pose un gigantesque défi scientifique et social. La manière dont il sera résolu sera pour toujours déterminante de la mesure dans laquelle le potentiel biologique de notre planète contribue à la prospérité de l'humanité.

# NOUVELLES INTERNES

# **SAUVER LES FORÊTS**

La campagne WWF/UICN pour les forêts tropicales est lancée

La campagne WWF/UICN pour les forêts tropicales a été lancée lors d'une conférence de presse tenue à Bali, Indonésie, le 10 octobre 1982. Ont pris part à cette réunion deux ministres du gouvernement indonésien, les dirigeants des principales organisations de conservation et agences d'aide au développement et sept experts scientifiques renommés, spécialisés dans le domaine de la conservation des forêts tropica-

Paul Wachtel du WWF International était présent et a préparé le rapport suivant:

Lors du récent lancement de la campagne WWF/UICN pour les forêts tropicales, deux ministres indonésiens ont réaffirmé l'attachement de leur pays à la conservation des forêts tropicales humides.

S.E. Ali Murtopo, ministre de l'information et S.E. Emil Salim, ministre d'Etat chargé de la Supervision du développement et de l'Environnement se sont joints à un groupe d'orateurs et d'experts pour souligner la nécessité pour les pays industrialisés de déployer des efforts concertés de financement et de mobilisation en faveur de la gestion des forêts tropicales humides.

«Le problème est d'ampleur internationale et je demande à toutes les nations d'unir leurs efforts pour que la campagne soit réellement mondiale a déclaré Ali Murppo, ministre indonésien de l'Information qui a ouvert la conférence de presse. «Conservation des forêts signifie conservation de l'humanité».

M. Emil Salim, ministre d'Etat indonésien de la Supervision du développement et de l'Environnement a déclaré: «les forêts tropicales humides sont menacées par la pression exercée par le développement». Il a engagé le «Nord» à aider le «Sud» dans l'élaboration de systèmes de gestion durable des terres afin de protéger les forêts tropicales.

Charles de Haes, Directeur général du WWF International a proposé que les pays industrialisés versent une taxe de conservation de 1% sur les importations de produits de la forêt tropicale. L'argent ainsi obtenu serait utilisé par les pays en développement pour la conservation de leurs forêts en péril. Il a également recommandé que les exploitants forestiers se dotent d'un «code de conduite» qui soit le garant d'une exploitation plus efficace.

M. Gerardo Budowski, expert vénézuélien et directeur de l'Institut de recherche CATIE au Costa Rica a proposé que soit créé un mécanisme international de redistribution des coûts de conservation des forêts tropicales. «Il n'est pas juste, a-t-il ajouté, que les pays industrialisés tirent profit des produits de la forêt tropicale tandis que les nations en développement font les frais de la destruction». Il a fait remarquer que les deux tiers des forêts tropicales d'Amérique centrale ont déjà disparu, principalement à cause de l'élevage de bétail en ranch, à grande échelle, bétail destiné à fournir de la viande à bas prix aux marchés d'Amérique du Nord et a conclu, «C'est ainsi que les forêts se transforment en hamburgers».

Un appel a été lancé pour que les gouvernements interviennent avant que n'aient lieu des catastrophes économiques et sociales irréversibles.

Les Etats sont placés devant un choix: «des arbres maintenant ou des chars d'assaut sous peu» a déclaré Peter Thacher, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui a expliqué comment la disparition des forêts tropicales, poursuivie à ce rythme, minera le développement économique futur, menaçant la stabilité sociale et politique de bien des pays.

Selon M. Edward Ayensu, directeur de la conservation biologique à la Smithonian Institution, un des moyens de conserver les forêts tropicales serait de transformer les terres marginales et dégradées en espaces agricoles fertiles afin de réduire la pression exercée par les populations qui, en quête désespérée de terres, empiétent sur la forêt. Il a ajouté: «les terres marginales doivent redevenir source de richesse».

«La disparition des forêts tropicales humides est le problème de conservation le plus grave de l'heure» a déclaré M. Lee Talbot, Directeur général de l'UICN.

C'est aussi un des problèmes géopolitiques les plus aigus qui soient et il n'appelle aucune solution simple.

Les raisons de la disparition des forêts tropicales sont claires. Des agriculteurs toujours plus nombreux et généralement dépourvus de terres, pratiquent une agriculture itinérante destructrice à grande échelle, dans le seul but de survivre. Les nations en développement exportent les bois tropicaux puis les cultures de rapport poussant sur les anciennes terres forestières afin d'obtenir des devises.

De nombreux pays tropicaux sont pris dans le cercle vicieux de la pauvreté aggravé par la démographie galopante et, à moins d'en sortir, il y a peu d'espoir qu'ils parviennent à une utilisation durable de leurs ressources naturelles.

On est dès lors en droit de se poser des questions sur l'ordre socio-économique mondial et sur la responsabilité des gouvernements, des agences d'assistance technique, du secteur industriel et en fait de chaque individu qui se doivent de trouver les solutions à la pauvreté et à la répartition inégale des richesses, maux qui sont à la racine du problème des forêts tropicales.

Le programme UICN/WWF pour la conservation des forêts tropicales porte sur 14 pays clé.

M. Paul Wachtel est coordonnateur des Affaires publiques au WWF International, Gland. Suisse.



Parmi les spécialistes qui ont participé au lancement de la campagne, de gauche à droite: M. Kenton Miller, président de la Commission de l'UICN des parcs nationaux et des aires protégées, M. Lee Talbot, Directeur général de l'UICN, S.E. Émil Salim, ministre indonésien de la Supervision du développement et de l'Environnement, S.E. Ali Murtopo, ministre de l'Information et M. Ch. de Haes, Directeur général du WWF International.

### NOUVEL **ESPOIR POUR** LE KOUPREY?

Vers la fin du mois de juillet, M. Boonsong Lekagul, un des experts thaïlandais de la conservation, a informé l'UICN que le kouprey, le plus ancien bovidé du monde aurait été vu, pour la première fois depuis la guerre d'Indochine.

Selon M. Boonsong, un villageois aurait repéré l'animal dans la province du Sisaket, près de la frontière séparant la Thaïlande du Kampuchea, le 23 juillet. Une équipe de la Division de la conservation des ressources sauvages de Thaïlande accompagnée de M. Boonsong s'est rendue dans la région en août et a recueilli des renseignements fiables sur le mâle, les deux femelles adultes et les deux petits aperçus. Il fut difficile de localiser les animaux qui ont élu domicile dans des régions truffées de mines. Le 7 août, il fut mis fin à l'expédition après que le guide ait été blessé par l'explosion d'une

Le département royal des Forêts organisa immédiatement une deuxième expédition, sous la direction de Phairot Suvanakorn. directeur de la Division de la conservation des ressources sauvages. Ce groupe, équipé de radios et bénéficiant de l'appui d'un hélicoptère correspondait à un effort coordonné de toutes les autorités de la région, y compris le Gouverneur de la province. Le groupe a passé plus d'une semaine sur le terrain, en septembre, à identifier les traces et autres signes révélateurs de la présence de koupreys mais sans repérer d'animaux. Outre le danger présenté par les mines, la région est isolée et couverte d'une forêt épaisse. On y trouve deux autres formes de bovidés sauvages, le banteng et le gaur.

Des tentatives relativement récentes de capture du kouprey s'étaient soldées par des échecs. La dernière mission, prévue pour le kampuchea en 1972 fut annulée à la dernière minute par l'escalade des hostilités qui suivit la mousson cette année-là. Deux animaux seulement auraient été tenus en captivité: un au zoo de Paris en 1937 et un autre dans les jardins de la villa du prince Sihanouk à Phnom Penh dans les années

Le kouprey, le plus primitif des bovidés vivants, possède les caractéristiques types de certaines formes du pléistocène. Il présente un grand intérêt pour les études sur l'évolution et comme source génétique, pour améliorer, par exemple, la résistance à la maladie du genre Bos domestiqué.

Déclaré animal national du Cambodge (Kampuchea) en 1964, par le prince Sihanouk, le kouprey figure sur les peintures rupestres préhistoriques de la Thaïlande, du Kampuchea et du Laos actuels. C'était un des animaux favoris des anciens Khmers qui en exécutèrent des sculptures et le représentèrent sur les bas-reliefs de nombreux temples, dont ceux d'Angkor Vat.

Les cornes constituent l'élément le plus caractéristique du kouprey et permettent



Femelle adulte de kouprey dans l'est du Kampuchea.

Crédit: P. Pfeffe

d'identifier et l'espèce et le sexe. Le mâle a les cornes les plus longues et les plus larges de tous les bovidés sauvages, à l'exception du buffle. Vers l'extrémité, elles forment une sorte de pompon. L'animal est haut au garrot et le mâle porte une longue crinière distinctive sur la poitrine.

Les cornes de la femelle sont en forme de lyre et montent en spirale (elles sont semblables à celles du petit koudou africain). Selon les rares personnes à les avoir observés, mâle et femelle ont une grâce naturelle qui rappelle plutôt l'antilope que le bovin.

Les efforts déployés par M. Harold Coolidge, l'un des fondateurs de l'UICN ont permis de réunir des fonds attribués au WWF pour un projet spécifique de capture du kouprey à des fins d'élevage, en vue d'assurer sa survie. Son existence à l'état sauvage est en effet fort précaire en raison, notamment, de la guerre. Lorsque le gouvernement thaïlandais indiqua, à la suite des récents rapports, qu'il serait heureux de recevoir l'aide de l'UICN, un expert des captures, Tony Parkinson fut dépêché par l'UICN à Bangkok en septembre pour recontrer les autorités et recommander les mesures à prendre.

Le rapport de Parkinson a été présenté à une réunion de la Commission de la sauvegarde des espèces (SSC) à Kuala Lumpur,

Le groupe de spécialistes des bovidés sauvages de la SSC — où siègent notamment M. Boonsong et M. Coolidge — et la Division de la conservation des ressources sauvages de Thaïlande ont préparé une série de recommandations. Le groupe a émis l'espoir que l'intérêt du kouprey au niveau mondial favoriserait le déploiement d'efforts internationaux et que la surveillance continue organisée dans les zones frontières - probablement menée par des équipes choisies dans la population locale - produirait assez d'informations précises pour préparer un plan de capture viable. Il ne suffit pas de découvrir l'animal: les méthodes de capture, de transport et de garde doivent être soigneusement étudiées pour éviter la perte d'animaux précieux. Dans le même temps, les autorités thaïlandaises envisagent de créer, dans la région où l'animal a été vu, un sanctuaire pour les espèces sauvages; l'UICN continuera de fournir toute l'aide possible pour entretenir l'espoir de sauver le kouprey.

## LA STRATÉGIE MONDIALE DE LA CONSERVATION À L'ŒUVRE CONSERVATION



La Stratégie mondiale de la conservation (SMC) a été lancée dans plus de 30 pays, simultanément, le 5 mars 1980. Elle a été préparée par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) avec les avis, la coopération et le financement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du World Wildlife Fund, en De nombreux Etats ont adopté la Stratégie, soit lors de son lancement, soit depuis et sa mise en œuvre a, peu à peu, gagné du terrain.

Le message contenu dans la Stratégie conservation et développement sont conservation, loin d'entraver le développement, contribue à sa réussite. La Stratégie énonce des priorités et dresse le cadre des mesures spécifiques qui permet-

les priorités mises en exergue ressort celle de préparer et de mettre en œuvre des stratégies nationales ou locales. Leur application est en effet considérée comme un facteur essentiel du processus de développement de tout pays, processus qui conduit une nation sur le chemin du développement durable tout en préservant les collaboration avec la FAO et l'Unesco. systèmes fondamentaux entretenant la vie. C'est pourquoi une attention particulière est dévolue aux pays préparant une stratégie nationale de conservation.

La diffusion de l'information relative à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de la conservation et, plus particulièreindissociables — illustre clairement que la ment, à l'élaboration de stratégies nationales de conservation est une des pierres de touche du programme de l'UICN pour le développement durable.

Le présent supplément au Bulletin de

tent d'atteindre les objectifs fixés. Parmi l'UICN a pour objectif de donner des nouvelles de la mise en œuvre de la SMC et de l'état des stratégies nationales de conservation à travers le monde. Les faits rapportés sont aussi complets et précis que le permettent les informations qui nous ont été transmises. Celles qui sont données ici ont été reçues avant novembre

> L'UICN forme le vœu que ce supplément devienne le véhicule de la collaboration et de l'échange d'information, à l'échelle mondiale, en ce qui concerne la planification de l'utilisation des ressources naturelles. La réalisation de ce souhait dépend naturellement des informations qui seront fournies non seulement par les membres de l'UICN mais aussi par d'autres organismes soucieux d'appliquer la SMC dans leur quête d'un développement durable.

# VERS UNE STRATÉGIE NATIONALE DE CONSERVATION: L'EXPÉRIENCE DU ROYAUME-UNI

Brian Johnson, Institut international de l'environnement et du développement (IIED)

La plus ancienne nation industrialisée du monde et l'une des plus urbanisées prend délibérément la tête des pays ayant décidé d'appliquer la Stratégie mondiale de la conservation.

A la suite du lancement de la SMC au Royaume-Uni, en avril 1981, le Comité UICN-Royaume-Uni a créé un Comité l'organisation du programme afin d'encourager une action nationale, en réponse à la Stratégie.

Le Comité se compose de personnalités issues de six organes directeurs (la Countryside Commission, la Countryside Commission for Scotland, le Nature Conservancy Council, le Council for Environmental Education, la Royal Society of Arts et le World Wildlife Fund). Les trois premiers sont des organismes de droit public, les autres sont non gouvernementaux; ils représentent, ensemble, un large éventail d'intérêts en matière d'environnement et de conservation.

le Comité s'est vu confier pour première tâche de définir comment le thème central de la SMC - intégration du principe de l'utilisation durable des ressources renouvelables au développement - pouvait s'appliquer au Royaume-Uni.

Dans son premier document, World Conservation Strategy: The UK Dimension, le Comité note que l'optique nationale adoptée dans l'élaboration d'une stratégie varie énormément selon le niveau de développement et les pratiques courantes de conservation du pays concerné. Dans le cas du Royaume-Uni, le Comité souligne

qu'il «importe de considérer les propositions de la SMC à un niveau supérieur, en ayant présent à l'esprit l'impératif d'établir un cadre stratégique général».

Il se propose de créer une structure où les idées élaborées et débattues déboucheraient sur des directives concernant les décisions futures et la mise en œuvre d'un programme d'action fondé sur la conservation.





Crédit: Pervez Mervanji/Madhu Gadkari/WWF-Inde;

Ce programme doit offrir des moyens de résoudre les problèmes prioritaires et proposer des recommandations réalistes, dans le but, bien défini, d'obtenir qu'une stratégie nationale de la conservation soit préparée par le gouvernement britannique lui-

Le Royaume-Uni est confronté depuis plus longtemps que toute autre nation aux questions de l'urbanisation et de l'industrialisation. Par le passé, les autorités ont

essayé de résoudre les problèmes au fur et à mesure de leur apparition et ont adopté programmes et trains de mesures pour la planification urbaine et rurale, contre la dégradation des villes et pour le développement des transports, par exemple. Cependant ces programmes n'étaient pas guidés par une vue d'ensemble du processus.

Pour une économie tributaire de l'étranger comme l'est celle du Royaume-Uni, la question de l'influence extérieure - c'est-àdire aussi bien des effets des autres pays sur le Royaume-Uni que de ceux du commerce et des investissements à l'étranger du Royaume-Uni, ou de son rayonnement culturel — est d'égale importance. Le Comité note qu'à mesure que les pays dont le Royaume-uni dépend pour ses matières premières et ses importations agroalimentaires adopteront des stratégies de développement fondées sur la conservation, les pressions s'accentueront sur les ressources naturelles nationales et sur la capacité du pays à se tourner vers une économie à rendement durable. Il va donc de soi qu'un programme national de développement et de conservation doit tenir compte de la SMC avant d'examiner l'interaction entre le développement industriel global et l'utilisation des ressources naturelles, au Royaume-Uni comme ailleurs.

Le Comité d'organisation, ayant procédé à un examen approfondi de l'aspect «durable» de la gestion des ressources vivantes, a établi sept groupes de révision chargés d'émettre des recommandations sur les politiques reposant sur les principes, objectifs et méthodes énoncés par la SMC et concernant: l'industrie, l'urbanisation, les ressources rurales (aménagement du territoire,



#### COLOMBIE

Lors du Congrès célébrant le 10e anniversaire de la fondation de la Sociedad colombiana de ecologia (8 au 11 juillet 1982), la préparation d'une stratégie nationale de conservation était au cœur des discussions.

#### DANEMARK

Le WWF-Danemark avec l'aide de Augustinus Fund, Fredningsstyrelsen et Friluftsradet a traduit la SMC en danois.

#### **ESPAGNE**

La Commission interministérielle de l'environnement (CIMA) a préparé une stratégie nationale de conservation qui a été approuvée par décret du Conseil des ministres. La CIMA a créé un groupe de travail chargé de coordonner la mise en œuvre de la stratégie.

#### EUROPE

Le Bureau européen de l'environnement, organe de liaison entre plus de 60 organisations non gouvernementales a organisé un séminaire, à Bruxelles, en septembre 1981 sur «La Stratégie mondiale de la conservation et la Communauté européenne». Les participants étaient des hauts fonctionnaires de la CEE, des organisations internationales, les gouvernements, des scientifiques et les représentants d'organisations de conservation. Les débats et recommandations ont été axés sur les effets de la SMC sur la politique agricole commune et l'orientation de la politique d'aide de la CEE.

A la suite du séminaire de Bruxelles, le Parlement européen a proposé d'inclure les principes de la SMC dans la politique et le programme d'action de la CEE en matière d'environnement:

«La Commission organisera notamment des réunions d'experts des Etats membres visant à examiner la Stratégie mondiale de la conservation chapitre par chapitre, de manière à identifier les domaines, notamment la protection de la forêt tropicale, l'Antarctique, les espèces menacées, etc. où d'autres actions de la Communauté au niveau international sont possibles et souhaitables». «Afin de définir de façon aussi précise que possible ces problèmes dans les régions où il s'en pose et de contribuer par là aussi à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation, la Commission s'emploiera activement à la mise au point dans les pays en voie de développement, de stratégies nationales de conservation. Dans les activités qu'elle aura dans le cadre de la convention de Lomé, elle accordera toujours à cet élément l'attention qu'il mérite et affectera l'aide financière et technique appropriée».

(Extraits des procès verbaux de la séance du 17 juin 1982 de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs).

#### FIDJ

A la demande du gouvernement des Fidji (National trust for Fiji) qui a présenté sa requête à la Commission de l'UICN de la planification environnementale, une mission de consultation s'est rendue en septembre 1981 dans ce pays en vue de préparer les structures pour une stratégie nationale de conservation. Un rapport a été rédigé et on espère que les efforts de coopération seront bientôt déployés, entre l'UICN et le gouvernement de l'archipel, afin que puisse démarrer la phase de mise en œuvre de la stratégie. (le Centre de l'UICN de la conservation pour le développement recherche actuellement une source de financement pour ce projet).

#### GRECE

Le gouvernement étudie actuellement la préparation d'une stratégie nationale de conservation. Des entretiens ont eu lieu entre des représentants de l'UICN et des membres du gouvernement. Ils reprendront avant la fin de l'année 1982.

#### **HONDURAS**

Au nom du gouvernement, le Consejo Superior de la Planificacion economica a demandé à la Commission de l'UICN de la planification environnementale (CPE) de l'aider à organiser un séminaire national sur la Stratégie mondiale de la conservation et sa mise en œuvre au Honduras.



Etant donné la rareté des terres arables de bonne qualité et la demande croissante de produits alimentaires et agricoles, il importe de réserver à l'agriculture les terres qui lui conviennent le mieux.

Crédit: MJC

Pendant la première semaine de juillet 1982, 30 membres du gouvernement représentant plus de 15 agences gouvernementales et ministères ont pris part à un séminaire sur la SMC. Un réprésentant du gouvernement a décrit les liens entre le plan de développement économique national et l'environnement; les lignes directrices préparées par la CPE pour les stratégies de conservation ont été discutées pour savoir dans quelle mesure le gouvernement pouvait les utiliser dans ses travaux d'élaboration d'une stratégie nationale de la conservation en 1983



Terrasses à Bali: agriculture durable - érosion limitée des sols. Crédit: R. Scott

#### HONGRIE

La Stratégie mondiale de la conservation a été traduite en hongrois.

#### INDE

Le **WWF-Inde** a axé ses efforts sur la formulation d'une stratégie indienne de conservation.

#### INDONESIE

En août 1982, des entretiens ont eu lieu en Indonésie sur la manière dont le WWF et l'UICN pouvaient aider le gouvernement à préparer une stratégie indonésienne de conservation. Outre les rapports sur les parcs nationaux et aires protégées récemment publiés par la FAO sous le titre «Plan national de conservation», une stratégie nationale de conservation est en préparation.

Le gouvernement a indiqué à l'UICN que la tâche la plus urgente consiste à formuler des directives environnementales opérationnelles afin de mettre en œuvre le prochain plan de 5 ans. L'UICN attend la demande officielle du gouvernement avant de donner le feu vert à la préparation de ce programme.

#### ITALIE

La préparation de la stratégie italienne de conservation a été entamée en février 1982 sous les auspices du WWF-Italie. Une équipe de 22 experts est chargée du projet et utilise la structure de base de la Stratégie mondiale de la conservation pour l'adapter au contexte italien. Etant donné que les

pouvoirs et le financement sont surtout administrés au niveau local, la stratégie, bien que nationale, en essence, est très orientée vers l'aspect régional et local. Le rapport devrait être prêt en octobre 1982.

#### **JAPON**

Un comité japonais de l'UICN a été créé à la suite du lancement de la SMC. Quatre ONG japonaises (Elsa Nature Conservancy, Marine Parks Centre, National Parks Association et WWF-Japon) ont participé au lancement et travaillent à la mise en œuvre de la SMC. Celle-ci a été traduite en japonais.

#### **JORDANIE**

La Jordanie a demandé à l'UICN de l'aider à préparer une stratégie nationale de conservation et des entretiens ont déjà eu eu avec des membres du gouvernement. On espère que la première mission de l'UICN en Jordanie, chargée de discuter du programme de collaboration aura lieu avant la fin de 1982. On réunit actuellement des données fondamentales et on procède au choix des consultants. La Stratégie mondiale de la conservation a été traduite en arabe mais n'est pas encore disponible.

#### **MADAGASCAR**

Madagascar a récemment demandé au représentant du WWF et de l'UICN de préparer un programme national de recherche sur la conservation qui, complétant les autres activités de l'UICN et du WWF dans l'île, formera la base d'une stratégie nationale de conservation.



Source d'eau unique à usages multiples dans un village du Népal. Crédit: MJC

#### MALAISIE

Le WWF-Malaisie consacre ses efforts à la préparation, dans le cadre de la Stratégie mondiale de la conservation, d'un Plan national de conservation, Etat par Etat. Un projet de deux ans a été lancé en février 1981. En juin 1982, les grandes lignes d'une stratégie de conservation pour le Negeri Sembilan ont été remises au gouvernement de l'Etat et commentées par la Commission de l'UICN de la planification environnementale (CPE). Le rapport concernant Malaka a été terminé en août, une étude sur l'Etat de Trenggam est en cours et une étude sur Kedah a été entamée.

#### NEPAL

Une première mission de l'UICN s'est rendue au Népal en juillet 1982 pour s'entretenir, avec des représentants du gouvernement, de l'élaboration d'une stratégie nationale de conservation. Les ministères et départements concernés par les ressources naturelles ont été consultés de même que des agences d'assistance au développement et des organismes non gouvernementaux. Des liens solides ont été noués avec la Commission de la planification nationale. La mission chargée de la première phase de la stratégie devrait arriver au Népal en novembre et travailler plusieurs mois avec le gouvernement. Le rapport concernant la Phase I devrait être terminé dans le courant de février.

#### NOUVELLE-ZELANDE

Un projet de stratégie nationale de conservation a été présenté lors de la 15e Assemblée générale de l'UICN en octobre 1981, alors que la SMC avait été lancée en juillet, en Nouvelle-Zélande. Cette stratégie est fondée sur l'utilisation durable des ressources et la nécessité d'intégrer les principes de la conservation au développement. La promotion de la stratégie néo-zélandaise de conservation a fait peu de progrès selon les Environmental and Conservation Organizations of New Zealand Inc. étant donné que le gouvernement ne l'a pas encore adoptée et que des coupes franches ont été faites dans le financement des projets de conservation.

#### NORVEGE

Un comité désigné par le gouvernement et dirigé par le président du **Parlement nor-végien** a terminé en 1980 une étude de deux ans sur les perspectives de la conservation de la nature en Norvège. Inspiré en partie par la SMC, le travail du comité a constitué la base d'un rapport présenté par le gouvernement au Parlement en 1981 et qui contenait une proposition de stratégie nationale de conservation.

Lors du débat parlementaire suscité par ce rapport en juin 1981, les lignes politiques présentées reçurent un large soutien politique qui conduisit à la mise en œuvre du Plan politique de conservation nationale, la même année. Une version en anglais du Plan a été préparée qui résume les progrès de l'état de la conservation de la nature en Norvège et met en relief certains des thèmes principaux du Plan politique de conservation.

Il convient de noter tout particulièrement l'étude sur les perspectives écologiques et la coopération avec les pays en développement et sur la nécessité d'intégrer ces principes dans les programmes d'assistance que le ministère de l'Environnement et NORAD (Agence norvégienne pour le développement international) sont en train de préparer.

#### OMAN

Le Conseil pour la conservation de l'environnement et la prévention de la pollution du Sultanat d'Oman a annoncé la préparation et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de conservation de l'environnement à Oman; une série de mesures connexes a été prise, notamment une législation pour la création d'une zone protégée pour les mammifères marins.



Objectifs principaux de la gestion des barrières de corail: préservation de la diversité génétique et maintien des pêcheries et des habitats aquatiques pour la prospérité à long terme de l'homme. Crédit UICN

#### PAYS-BAS

Un Comité directeur de la SMC a été formé par le Comité national de l'UICN. La version néerlandaise de la SMC a été intégrée au rapport de la Commission Brandt et au Rapport Global-2000. Un séminaire a été organisé sur l'écologie et l'aide au développement et les membres du Comité ont participé au séminaire sur la SMC organisé à Bruxelles, en septembre 1981, par le Bureau européen de l'environnement.

Des groupes de travail ont été formés pour étudier des aspects particuliers de la SMC et traiter les sujets suivants; aide au développement, forêts tropicales, législation, Antarctique, politique agricole, tourisme, mer du Nord, énergie, démographie et armement.

Le Conseil central de l'hygiène du milieu (composé de représentants des autorités locales, des organisations environnementales, du patronat, des syndicats, des groupements de consommateurs et d'experts indépendants) a présenté au ministère de la Santé publique et de l'hygiène du milieu un rapport consultatif complet sur les implications nationales de la SMC.



La pénurie de bois de feu: la vraie crise de l'énergie à laquelle il est généralement difficile de trouver une solution. Crédit: Dr. Holstein

#### **PHILIPPINES**

La Société Haribon vient d'entamer ses travaux de formulation d'une stratégie nationale de conservation, grâce à un don de USAID transmis par la Fondation Asie. RECONNAISSANT les contributions particulières que les réserves de la biosphère peuvent apporter au développement durable par la conservation *in situ* des ressources génétiques, par la participation des populations locales à la gestion des réserves et des zones tampon environnantes et par la recherche scientifique, la gestion rationnelle et la surveillance continue des écosystèmes de même que par l'éducation et la formation en la matière;

CONVAINCU qu'il importe de créer davantage de réserves de la biosphère mieux gérées et que les lacunes actuelles découlent d'une compréhension insuffisante des raisons d'être et des caractéristiques de ces réserves, des critères et modes de sélection, de planification et de gestion et de la nécessité de créer des réseaux de réserves nationaux, régionaux et mondiaux;

Le Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie, en octobre 1982:

RECOMMANDE que l'Unesco, en coopération avec les gouvernements et les organisations internationales, notamment l'UICN, s'efforce de promouvoir une meilleure compréhension des réserves de la biospière, de leur sélection, planification et gestion;

DEMANDE INSTAMMENT aux gouvernements et aux organisations internationales d'accorder la priorité à l'établissement de réseaux de réserves de la biosphère et

DEMANDE INSTAMMENT aux groupes de spécialistes concernés, tels les administrateurs des ressources, les spécialistes de la conservation, les scientifiques et les planificateurs de l'utilisation des terres de participer totalement à cet effort;

RECOMMANDE que des efforts particuliers soient déployés pour établir des réserves de la biosphère ou les renforcer là où les pressions exercées par la population rendent difficile la conservation, par d'autres moyens, des ressources génétiques animales et végétales; et dans les écosystèmes actuellement mal représentés, notamment les forêts tropicales, les zones arides, les régions côtières et marines; et

CONSEILLE de prendre en compte le point précédent dans les préparatifs du Congrès scientifique international sur les réserves de la biosphère qui aura lieu à Minsk, URSS, en 1983 et de discuter ce point au Congrès.

### 18. LES ACCORDS INTERNATIONAUX ET LES AIRES PROTÉGÉES

APPROUVANT l'importance accordée dans la Stratégie mondiale de la conservation aux conventions mondiales relative à la conservation des zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine et sur la conservation des espèces migratrices comme moyens de consolider les efforts nationaux en faveur des aires protégées;

CONSIDÉRANT que les conventions régionales de conservation en vigueur dans l'Hémisphère occidental, en Europe, en Afrique et dans le Pacifique Sud, de même que celles qui sont en préparation en Asie du Sud-Est renforcent également les efforts nationaux;

SE FÉLICITANT des progrès réalisés par le programme du PNUE pour les mers régionales et, en particulier, de l'adoption du protocole pour les aires protégées de la région méditerranéenne;

PRÉOCCUPÉ de ce que le projet d'accord international sur les bois tropicaux que prépare actuellement la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ne prévoit pas de mesures de conservation et de gestion durable des systèmes de forêts tropicales comme partie intégrante de l'exploitation des ressources ligneuses;

Le Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie, en octobre 1982:

APPELLE tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à devenir Parties aux conventions mondiales ou régionales appropriées qui soutiennent les aires protégées, à adopter toute autre convention jugée nécessaire pour combler les lacunes existant dans la couverture des aires protégées;

DEMANDE INSTAMMENT aux Etats Parties à la Convention sur les zones humides d'appliquer sans délai les recommandations de la Conférence des Parties, réunie à Cagliari, Italie en novembre

DEMANDE au PNUE d'encourager la préparation et l'adoption par les Parties aux diverses conventions sur les mers régionales de protocoles sur les aires protégées semblables à ceux qui sont en vigueur dans la région méditerranéenne;

CONSEILLE aux pays producteurs et consommateurs de bois tropicaux d'ajourner la phase finale de l'accord de la CNUCED jusqu'à ce que des mesures de conservation appropriées, notamment la création d'aires protégées, y soient incorporées ou que des structures juridiques aient été élaborées à ces fins; et

RECOMMANDE à l'UICN d'utiliser son expérience scientifique et juridique pour encourager et conseiller tous les Etats sur la préparation, l'utilisation et, si nécessaire, la mise à jour d'instruments normatifs internationaux concernant les aires protégées.

#### 19. PROCHAINS CONGRÈS MONDIAUX ET RÉUNIONS SUR LES AIRES PROTÉGÉES

CONSTATANT les avantages pour les aires protégées de réunions régulières de la nature des Première et Deuxième Conférences mondiales sur les parcs nationaux et du présent Congrès mondial des parcs nationaux;

RECONNAISSANT le rôle vital que les organisations de conservation non gouvernementales jouent en influençant l'opinion publique et en élargissant l'appui aux aires protégées;

RECONNAISSANT EN OUTRE avec satisfaction la participation importante à toutes les sessions de ce Congrès mais considérant qu'il est indispensable d'obtenir une participation encore plus large des experts des pays en développement;

NOTANT cependant l'absence relative de femmes à ce congrès en dépit des préoccupations sincères que les femmes du monde entier manifestent à l'égard de la santé de la biosphère et des compétences des femmes dans tous les domaines et toutes les disciplines professionnelles de la conservation de la nature;

Le Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie, en octobre 1982:

RECOMMANDE que l'UICN envisage d'organiser, avant 10 ans, des réunions de tous ceux qui s'intéressent aux aires protégées pour examiner l'expansion du réseau dans son ensemble, évaluer les progrès enregistrés et déterminer les menaces éventuelles et examine, en conséquence, la possibilité de réunir le prochain congrès dans dix ans et de tenir une réunion intermédiaire en 1987, parallèlement à l'Assemblée générale de l'UICN prévue pour cette année-là;

CONSIDÈRE que ceux qui seront chargés d'organiser le Congrès mondial en 1992 devraient tenir compte des suggestions des participants du domaine néotropical ayant proposé que le Congrès ait lieu dans ce domaine, coïncidant de la sorte avec le 500° anniversaire du voyage de Christophe Colomb à la découverte des Amériques; et DEMANDE à ceux qui organiseront les réunions et congrès futurs sur les aires protégées d'assurer une participation appropriée des organisations de conservation non gouvernementales, et de veiller à obtenir une plus grande participation des femmes et des représentants des pays en développement.

#### **20. REMERCIEMENTS**

RECONNAISSANT que la préparation et le déroulement du Congrès mondial des parcs nationaux ont demandé une planification et une organisation complexes;

EXTRÊMEMENT CONSCIENT du fait que les membres du comité organisateur, des organisations ayant coopéré et de nombreuses autres personnes ont travaillé inlassablement à la réussite de ce congrès;

RECONNAISSANT pour les excellentes installations mises à disposition pour le Congrès et les possibilités uniques offertes aux participants d'apprécier la nature et la culture du pays hôte;

Le Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie, en octobre 1982:

TÉMOIGNE sa gratitude et exprime ses remerciements les plus chaleureux au gouvernement et au peuple d'Indonésie et de Bali en particulier pour la généreuse hospitalité offerte aux participants au Congrès:

TÉMOIGNE EN OUTRE sa gratitude aux membres du Comité organisateur, aux organisations ayant coopéré et à tous les volontaires qui ont fourni un travail exceptionnel ces dernières années et pendant la durée du Congrès; et

EXPRIME ses remerciements aux nombreuses personnes qui ont consacré leur temps et leurs énergies à la préparation et au déroulement d'un Congrès réussi.

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES



### CONGRÈS MONDIAL DES PARCS NATIONAUX BALI, INDONÉSIE, 11 au 22 OCTOBRE 1982 Recommandations

#### **PREAMBULE**

Les recommandations du Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie, en octobre 1982, ont trait aux aires protégées, thème du Congrès. C'est en ce domaine que les participants sont experts et à même de donner leur avis.

Cependant, les participants reconnaissent que si les aires protégées ont un rôle fondamental à jouer dans la conservation des ressources vivantes, rouage vital du développement durable, la sélection, l'établissement et la gestion des aires protégées ne suffisent pas à assurer l'intégration de la conservation au développement. Les autres mesures sont mises en relief dans la Stratégie mondiale de la conservation.

En outre, la mise en œuvre réussie de l'ensemble des efforts de conservation aux niveaux national et international dépend des progrès accomplis dans les domaines connexes. Cela suppose d'élever le niveau de vie de nombreux êtres humains dans le monde en développement, forcés par la misère à surexploiter les ressources naturelles; de réduire les tendances à la surconsommation et au gaspillage des ressources par les plus riches; de combattre la pollution, de garantir rapidement un abaissement sensible du taux démographique et de réaliser le désarmement.

Néanmoins, les aires protégées ont un rôle essentiel à jouer pour le progrès social, économique, culturel et spirituel de l'humanité. Par le passé, leur importance a trop souvent été négligée. La Déclaration de Bali cherche à réparer cela en proposant une définition plus large et plus complète des aires protégées dans le contexte de la quête d'un mode de vie meilleur. Les recommandations qui suivent forment une base pour la mise en œuvre des intentions de la Déclaration.

#### 1. L'INFORMATION SUR LES AIRES PROTÉGÉES

RAPPELANT la recommandation 14 de la Deuxième Conférence sur les parcs nationaux, concernant le besoin urgent d'entreprendre une recherche et des études appropriées sur les aires protégées;

RECONNAISSANT qu'il importe de répertorier et de résumer les travaux de recherche existants sur les aires protégées et de coordonner et faciliter les programmes de recherche écologique, sociologique, juridique et autres;

RECONNAISSANT ÉGALEMENT qu'une base d'information complète et d'accès facile concernant les aires protégées et comprenant des inventaires des espèces s'y trouvant est indispensable à un grand nombre d'organisations internationales, de gouvernements, à administrateurs d'aires protégées, de personnes et de groupes de volontaires;

CONSCIENT du travail accompli par le Centre de surveillance continue de la conservation et son Unité de données sur les aires protégées, dans la réunion, l'enregistrement et la surveillance continue des données sur les aires protégées, en se fondant sur le système Udvardy de classification des domaines biogéographiques et sur les catégories, objectifs et critères de l'UICN pour les aires protégées; Le Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie, en octobre 1982:

SE FÉLICITE des résultats obtenus par le Centre de surveillance continue de la conservation et demande au PNUE de continuer à le soutenir dans le cadre du Système de surveillance continue de l'environnement mondial (GEMS);

SOULIGNE l'importance de programmes appropriés de recherche, d'enregistrement et de surveillance continue de l'information, de l'intégration des divers systèmes de surveillance à l'intérieur du Centre de surveillance continue de la conservation et en particulier de la préparation, de toute urgence, de répertoires des espèces contenues dans les aires protégées afin de les communiquer au Centre de surveillance continue de la conservation;

DEMANDE aux gouvernements et organismes intéressés de collaborer avec l'UICN pour utiliser au mieux les services du Centre de surveillance continue de l'environnement et du Centre du droit de l'environnement et à l'UICN, entre autres, d'apporter un soutien financier adéquat pour le développement et la coordination de ces Centres:

RECOMMANDE que le système Udvardy de classification par domaines biogéographiques soit amélioré pour être utilisé au niveau global pour la définition et la couverture mondiale des aires protégées et que des systèmes plus détaillés soient mis au point avec une flexibilité d'échelle qui les rende applicables aux divers niveaux régionaux et nationaux:

DEMANDE INSTAMMENT aux organisations internationales, aux gouvernements et aux Associations régionales de nations d'encourager les actions en faveur du développement à long terme et de l'utilisation de systèmes de collecte de données, tels que la surveillance par satellite, couvrant toutes les aires protégées;

RECOMMANDE EN OUTRE que l'UICN examine l'opportunité d'inclure des Réserves de ressources (Catégorie VI), des Réserves anthropologiques/Aires biotiques naturelles (Catégorie VII) et des Aires à usages multiples/Aires de ressources gérées (Catégorie VIII) dans la Liste des Nations Unies des parcs nationaux et des aires protégées; et

RECOMMANDE ENFIN que l'UICN encourage les gouvernements et les agences concernées à entreprendre des programmes de recherche appropriés dont les résultats seront largement diffusés auprès des administrateurs d'aires protégées pour leur permettre de prévoir les répercussions des diverses activités sur les aires qu'ils gèrent.

#### 2. RÉSEAU MONDIAL D'AIRES PROTÉGÉES TERRESTRES REPRÉSENTATIVES

RAPPELANT la Recommandation 1 de la Deuxième Conférence mondiale sur les parcs nationaux portant sur la nécessité d'élargir la couverture des aires protégées afin d'assurer la conservation d'échantillons appropriés et représentatifs des biomes et des écosystèmes naturels du monde entier; et les Recommandations 2 et 3 concernant spécifiquement la conservation des forêts tropicales humides et des écosystèmes de l'Arctique et de l'Antarctique;

RECONNAISSANT les efforts importants déployés par les gouvernements au cours de la dernière décennie pour établir de tels réseaux d'aires protégées;

RECONNAISSANT NÉANMOINS que les réseaux actuels de parcs nationaux et d'aires protégées ne suffisent pas à remplir les objectifs de la conservation et, en particulier, à sauvegarder les ressources génétiques mondiales;

SE RENDANT COMPTE que la décennie à venir représente probablement la dernière chance de conserver des échantillons étendus de biomes et d'écosystèmes relativement non perturbés;

Le Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie, en octobre 1982:

DEMANDE INSTAMMENT aux gouvernements d'accorder la plus haute priorité à la réalisation de la représentativité écologique des réseaux d'aires protégées terrestres en établissant de nouvelles aires ou en élargissant celles qui existent; et

ATTIRE L'ATTENTION des gouvernements sur l'état particulièrement critique des biomes suivants:

- a) forêts tropicales: où l'attention devrait porter sur la conservation des systèmes forestiers particulièrement vulnérables de l'Asie du Sud-Est, du sous-continent indien (notamment les pentes himalayennes), de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique occidentale, de l'est de l'Amérique du Sud, de l'est des pentes andines, de l'Amérique centrale et des îles du Pacifique; ces mêmes priorités devraient guider l'UICN et le WWF dans leurs programme et campagne pour la forêt tropicale;
- b) zones arides: où la toute première priorité sur le plan international consiste à mettre en œuvre le plan d'action de lutte contre la désertification adopté par les Nations Unies en 1977, et en particulier les mesures ayant trait à l'établissement d'aires protégées comme moyen d'enrayer la désertification;
- c) zones humides: où l'accent devrait particulièrement porter sur des zones humides telles que les tourbières européennes qui disparaissent rapidement;
- d) toundra: où la priorité devrait être donnée à l'établissement de nouvelles aires protégées dans l'Hémisphère oriental.

#### 3. LES AIRES PROTÉGÉES MARINES ET CÔTIÈRES

RECONNAISSANT que les peuples de nombreux pays dépendent entièrement, pour leur alimentation, des produits de la mer et que la production durable de ces produits est fonction de la protection des processus écologiques et de la diversité des environnements côtiers et marins;

RECONNAISSANT que les courants marins déplacent sur de grandes distances, sans respect des frontières nationales, les matières reproductrices, les éléments nutritifs et les aliments de même que les substances toxiques, les marées noires et les polluants divers:

RECONNAISSANT que les activités menées dans un pays se répercutent sur la productivité des pêches d'autres Etats et NOTANT en maints endroits du monde des exemples de surexploitation du stock des ressources marines entraînant leur épuisement, parfois irrémédiable;

PRENANT NOTE de l'absence, dans la plupart des pays, d'administrateurs et de planificateurs de la conservation des ressources marines expérimentés ou correctement formés;

NOTANT les connaissances limitées sur les processus écologiques marins alors que l'intensification de l'utilisation par l'homme et de la pollution menacent l'intégrité de l'environnement marin;

CONSIDÉRANT l'étendue de notre ignorance sur les écosystèmes marin de la haute mer et la découverte rapide, en haute mer, de formes de vie existant depuis des millénaires sans jamais avoir été perturbées par les activités humaines qui menacent maintenant l'intégrité et la productivité du milieu marin;

Le Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie, en octobre 1982:

RECOMMANDE aux nations côtières de:

- a) ériger le plus possible leurs mers territoriales et autres aires sous leur juridiction, notamment les îles, en zones gérées sous statut légal approprié et d'établir à l'intérieur de ces aires, des zones utilisées et protégées selon différents degrés;
- b) travailler en collaboration avec les nations voisines partageant des espèces résidentes ou migratrices pour établir des réseaux coordonnés d'aires protégées et prendre d'autres mesures afin de répondre aux besoins critiques de ces espèces, la priorité étant spécialement donnée aux espèces menacées et en danger;
- c) adhérer à la Convention sur le droit de la mer, étape importante de la conservation des océans;
- d) élargir leurs programmes de recherche marine visant à comprendre le fonctionnement des écosystèmes marins et à faire une relation entre les trajets suivis par les polluants, leurs effets et la manière d'utiliser ces connaissances dans la gestion;
- e) intégrer la gestion des zones terrestres, côtières et marines jusqu'à l'extrémité du plateau continental en adoptant des

mesures applicables par la loi qui exigent une estimation de l'impact environnemental des principales activités économiques dans l'ensemble de la zone avant d'entreprendre de telles activités et prévoient une protection spéciale des espèces en danger;

#### DEMANDE à l'UICN de:

- a) préparer, dès que possible, un plan approprié de classification biogéographique aux niveaux mondial, régional et national comme base permettant d'assurer que les différents écosystèmes marins soient représentés dans une vaste gamme d'aires proté-
- b) péparer, dès que possible, un système de catégories pour les aires protégées marines gérées dans les fonds marins, en haute mer et dans les zones côtières, analogue aux catégories I-X de l'UICN pour les aires terrestres protégées mais adapté à l'environnement marin et côtier;
- c) préparer, en coopération avec les Etats et les organismes internationaux des programmes de formation pour le personnel, à l'usage des pays intéressés par cette formation;
- d) préparer un programme d'éducation destiné à un vaste public et axé sur la signification des aires marines, la nécessité de les utiliser rationnellement et la sensibilisation du public vis-à-vis des rapports de l'homme à ces aires et de sa dépendance par rapport à elles;

APPELLE toutes les nations à agir de concert en vertu de la Convention sur le droit de la mer pour établir de grands sanctuaires dans les océans afin d'améliorer la connaissance de ces régions, audelà des limites de la juridiction nationale et de protéger le patrimoine de l'humanité; et

RECOMMANDE aux gouvernements de revoir tous les régimes et accords de pêche afin de promouvoir la gestion sur la base de l'ensemble de l'écosystème, selon le modèle proposé par la Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique.

#### 4. ANTARCTIOUE

RECONNAISSANT les qualités scientifiques et esthétiques inestimables des écosystèmes naturels du continent antarctique et des mers qui l'entourent et leur importance pour la stabilité du milieu marin et de l'atmosphère dans leur ensemble, CONSCIENT du fait que l'Antarctique est un des endroits privilégiés pour effectuer des mesures du taux mondial de pollution;

PRENANT ACTE des résultats obtenus par les parties consultatives qui ont la responsabilité, aux termes du Traité sur l'Antarctique de protéger l'environnement de l'Antarctique contre des interventions nuisibles;

RECONNAISSANT qu'un régime sur les minéraux est en préparation qui pourrait conduire à l'exploration et à l'exploitation des ressources minières de la région;

INQUIET de ce que les effets sur l'environnement de l'exploration et de l'exploitation minière de l'Antarctique n'ont pas été suffisamment étudiés et que l'exploration et l'exploitation des ressources minières risquent d'avoir des répercussions négatives sur l'environnement de l'Antarctique et sur les écosystèmes qui en dépendent; RAPPELANT que la Deuxième Conférence mondiale sur les parcs nationaux (1972) a recommandé aux Etats Parties au Traité sur l'Antarctique de faire du continent antarctique et des mers qui l'entourent le premier parc mondial et que l'on a proposé d'autres appellations pour refléter le statut unique de la région et la protection qui lui est due;

CONVAINCU que, dans le deuxième siècle du mouvement national des parcs, les concepts de réserve, d'aire protégée et de parc international devraient être proposés et que le concept de parc mondial et autres appellations appropriées devraient être élaborés de toute urgence:

CONSIDÉRANT que l'Antarctique offre des possibilités particulières de mettre ces concepts en application, et REMARQUANT que la 15e Assemblée générale de l'UICN a donné instruction au Conseil, aux Commissions et au Directeur général de l'UICN de commencer à préparer une stratégie de conservation pour l'Antarctique et l'océan Austral et en particulier de rechercher des appellations appropriées pour l'environnement de l'Antarctique dans son ensemble et les sites spécifiques méritant une attention particulière; NOTANT également qu'il existe des formes appropriées d'appellations qui n'impliquent aucun changement de juridiction et que la

gestion pourrait se faire au moyen d'un système de zonage prévoyant diverses utilisations tout en en excluant certaines dans toutes les zones (par exemple les essais nucléaires déjà interdits en vertu du Traité sur l'Antarctique);

Le Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie, en octobre 1982:

FÉLICITE l'UICN pour la résolution 15/20 sur l'Antarctique de l'Assemblée générale de 1981 et DEMANDE INSTAMMENT à toutes les nations et organisations d'œuvrer de concert à sa mise en

RECOMMANDE que les Parties au Traité sur l'Antarctique, en coopération avec toutes les nations continuent d'améliorer le statut de l'environnement de l'Antarctique et encouragent les mesures qui permettraient de:

- a) assurer la pérennité des valeurs intrinsèques de l'environnement antarctique au bénéfice de l'humanité et de l'écosystème mon-
- b) faire en sorte que toutes les activités humaines soient compatibles avec la conservation de ces valeurs;
- c) donner à l'ensemble de l'environnement antarctique une appellation qui reflète pour le monde entier son caractère et ses valeurs uniques et les mesures spéciales destinées à sa planification, sa gestion et sa conservation;

DEMANDE INSTAMMENT qu'aucun régime sur les minéraux n'entre en vigueur tant que l'on aura pas examiné à fond la possibilité de préserver complètement l'environnement antarctique des activités minières et sans qu'une étude approfondie sur les risques encourus par l'environnement ait été effectuée et que des mesures de sauvegarde aient été prises pour éviter de porter atteinte à l'environnement et donc pour maintenir une restriction volontaire sur l'exploitation minière:

DEMANDE EN OUTRE que les Parties au Traité sur l'Antarctique et les gouvernements et organismes intéressés commencent une évaluation complète du milieu antarctique et des écosystèmes qui en dépendent pour identifier et désigner les aires continentales et marines à protéger définitivement;

DEMANDE INSTAMMENT que les Parties au Traité sur l'Antarctique fassent entrer dans les délégations nationales des conseillers d'organisations non gouvernementales concernées par le milieu antarctique et poursuivent une politique d'information ouverte; et

RECOMMANDE que l'UICN s'emploie à établir des relations de travail étroites avec les organisations scientifiques qui conseillent les Parties au Traité sur l'Antarctique.

#### 5. LE RÔLE DES AIRES PROTÉGÉES DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RECONNAISSANT les aspirations légitimes des peuples à partager équitablement le fruit du développement des ressources de la terre et l'importance de garantir que ce développement se fasse sur un mode durable;

PRENANT EN COMPTE le fait que la plupart des matières nécessaires au développement viennent aujourd'hui d'endroits extérieurs aux aires protégées et qu'il faut mettre en place des moyens de développement durable de ces matières;

MAIS CONSTATANT le rôle fondamental que peuvent jouer les aires protégées dans un processus de développement durable, notamment en fournissant un courant durable de biens de consommation à partir d'aires gérées pour de multiples usages et la contribution que peuvent apporter les parcs et réserves naturelles en sauvegardant les richesses génétiques, en protégeant les bassins d'alimentation et la qualité de l'air, en servant la recherche, en fournissant des possibilités d'activités récréatives, éducatives et de tourisme approprié:

RAPPELANT la gamme d'appellations pouvant s'appliquer à la réglementation de l'utilisation de la terre et l'importance de choisir

une appellation reflétant les objectifs de gestion;

COMPRENANT le rôle critique que peut jouer l'opinion publique en persuadant les gouvernements d'établir, de soutenir et de défendre les aires protégées et l'importance qu'il y a à mettre sur pied des groupements nationaux chargés de promouvoir le bien-fondé des

CONSCIENT de l'aide spéciale que peuvent apporter ceux qui vivent dans les aires protégées ou à proximité, à condition qu'ils

aient le sentiment de retirer une part équitable des avantages issus des aires protégées, de recevoir des compensations pour tout droit perdu et d'être pris en compte dans la planification et la gestion;

CONSTATANT que les aires protégées ne seront jamais à l'abri des menaces d'un développement inadéquat; qu'il importe de rester constamment en éveil pour faire prévaloir l'intérêt supérieur des populations; mais CONSTATANT également qu'une meilleure compréhension des apports matériels de ces aires peut contribuer à leur défense; et

ACCEPTANT la nécessité pour ceux qui gèrent les aires protégées d'être toujours plus conscients du contexte social élargi dans lequel le sort des aires protégées sera décidé;

Le Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie, en octobre 1982:

DEMANDE INSTAMMENT aux nations, dans la sélection et la gestion des aires protégées, d'utiliser le plus possible la gamme de catégories d'aires protégées (Catégorie I à VIII) recommandées par

RÉAFFIRME sa conviction, exprimée à la Deuxième conférence mondiale sur les parcs nationaux (1972), que les parcs nationaux et réserves analogues (Catégories I à III) doivent être strictement protégés contre toute tentative d'exploitation des ressources naturelles à des fins commerciales telles que l'exploitation du bois, des minerais, les installations hydro-électriques, barrages, travaux publics, installations industrielles, pêche commerciale, chasse sportive et commerciale, agriculture, pâturage;

FAIT APPEL aux nations pour qu'elles établissent davantage d'aires gérées à multiples usages (Catégorie VIII) et autres régimes de gestion plus souples autour des réserves naturelles strictes, afin d'empêcher celles-ci de devenir des îlots biologiquement appauvris; DEMANDE aux gouvernements et aux agences d'assistance au développement d'aider les populations locales qui pourraient être désavantagées par l'établissement ou l'existence d'une aire proté-

DEMANDE EN PARTICULIER que la recherche soit intensifiée:

- a) sur la mesure dans laquelle les banques génétiques des parcs nationaux et réserves analogues (Catégorie III) devraient être mise à la disposition des sélectionneurs de plantes et d'animaux, des compagnies pharmaceutiques et des sociétés de biogénétique oeuvrant à des fins commerciales et si cela peut être fait sans porter préjudice aux espèces ayant des qualités génétiques particulières:
- b) sur la manière de gérer rationnellement les forêts tropicales sous forme d'aires à usages multiples (Catégorie VIII) afin de maintenir le mieux possible la diversité des espèces;
- c) sur les moyens d'évaluer les avantages issus des aires protégées afin de mieux illustrer leur contribution au développement
- d) sur les moyens d'organiser le tourisme et les activités récréatives de facon appropriée en atténuant leurs effets négatifs;
- e) en sciences sociales, pour faciliter une meilleure compréhension du rôle des parcs au service de l'homme; et

SUGGÈRE EN CONCLUSION que ceux qui sont chargés de promouvoir le rôle des aires protégées dans le développement durable soulignent:

- a) la contribution que les aires de catégorie I, II, III, VI et VII peuvent apporter dans le maintien des ressources génétiques importantes pour la nutrition et la santé;
- b) la contribution que les aires de catégorie IV peuvent apporter en fournissant des protéines par l'exploitation contrôlée des ressources sauvages:
- c) la contribution que les aires de Catégorie V peuvent apporter au tourisme et aux activités récréatives; et
- d) la contribution que les aires de catégorie VIII peuvent apporter, dans les pays à forêt tropicale, au rendement durable des produits forestiers.

#### 6. LES MENACES PESANT SUR LES AIRES PROTÉGÉES

RECONNAISSANT que les pressions exercées par les besoins et la demande des populations locales vivant à proximité de certaines aires protégées menacent l'intégrité de ces aires, notamment la recherche du bois de feu et le défrichement par le feu;

RECONNAISSANT également le problème perpétuel de la dégradation des aires protégées par la construction de routes ou autres travaux et la nécessité de réglementer l'usage des véhicules, bateaux et avions perturbant ces aires;

CONSCIENT des effets éventuellement nuisibles sur les aires protégées de l'exploration minière, de l'exploitation et du transport des matières minérales telles que le pétrole et le gaz naturel;

RAPPELANT la résolution 13 de la 15e Assemblée générale de l'UICN qui demandait de protéger définitivement des échantillons représentatifs de cours d'eau libres des travaux de génie fluvial; NOTANT que plusieurs nations prévoient de construire des barrages sur des rivières sauvages et pittoresques ce qui aurait des répercussions sur les parcs nationaux et aires protégées et que même si ces plans semblent intéressants à cours terme, ils détruiraient, s'ils étaient mis en œuvre, de grandes richesses naturelles et des sites d'importance internationale dont la valeur à long terme, à l'état non perturbé, dépasse de loin les avantages procurés par les barrages:

CONSCIENT des menaces que diverses formes de pollution font courir aux aires protégées et RAPPELANT en particulier la résolution 14 de la 15° Assemblée générale de l'UICN sur les dommages accrus causés aux écosystèmes aquatiques et forestiers, notamment ceux qui sont inclus dans des aires protégées, par la pluie et la neige acides;

CONSCIENT EN OUTRE du fait que la conservation de certaines espèces et de certains écosystèmes et l'intégrité de certaines aires protégées sont menacées par la présence d'espèces introduites;

Le Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie, en octobre 1982:

APPELLE les gouvernements à prendre des mesures de développement social et économique durable qui allègeront les pressions exercées par les populations vivant à proximité des aires protégées ou dans ces aires, par exemple par la constitution de plantations de bois de feu;

DEMANDE le renforcement des mesures visant à réduire les menaces extérieures sur les aires protégées et, en particulier;

DEMANDE INSTAMMENT aux gouvernements et aux organismes concernés de:

- a) préparer les mécanismes juridiques et administratifs appropriés afin de garantir que:
  - des évaluations préliminaires d'impact soient faites pour établir l'étendue et la nature des conséquences des projets de développement, assorties de pouvoirs de refuser ceux qui sont jugés nuisibles pour l'environnement:
  - des conditions appropriées d'autorisation ou d'approbation soient imposées afin de sauvegarder l'intégrité de l'environnement lorsqu'un projet est estimé en principe acceptable;
  - une surveillance continue soit entreprise pendant la construction et le fonctionnement, assortie des pouvoirs d'appliquer les conditions d'autorisation ou d'approbation;
  - la restauration appropriée, lorsque les travaux de construction sont terminés et, dans le cas de travaux temporaires, un nettoyage et une restauration complète soient garantis par les pouvoirs adéquats;
- réexaminer les propositions déjà présentées afin d'abandonner les projets aux effets inacceptables pour l'environnement et examiner en détail les propositions futures de travaux de génie fluvial dans les aires importantes du point de vue naturel, scientifique et culturel au moyen d'études exhaustives des ressources et d'évaluations des impacts environnementaux, y compris l'estimation d'options;
- c) mettre en œuvre des mesures efficaces visant à éliminer et éviter toute forme de pollution dégradant les aires protégées;
- d) préparer et mettre en œuvre des politiques, des contrôles juridiques et réglementaires pour garantir que soient appliquées des mesures efficaces d'extermination ou de limitation des espèces introduites dans les aires protégées et;

DEMANDE à l'UICN de préparer et de mettre en œuvre un système d'information sur les aires protégées soumises à des menaces particulières.

#### 7. LA LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE

RECONNAISSANT que le braconnage est la menace la plus grave à l'intégrité de certaines aires protégées;

CONSCIENT du fait que tout ralentissement de la lutte contre le braconnage pourrait entraîner la perte irréparable de ressources sauvages, particulièrement d'espèces rares et en danger dans certaines aires protégées;

ALARMÉ par la disponibilité croissante d'armes et la mise au point de techniques d'abattage de masse des ressources sauvages; CONSCIENT du fait que le commerce international non surveillé des ressources sauvages continue à mettre en péril de nombreuses espèces et que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) est l'instrument essentiel permettant de tenter de contrôler ce commerce;

CONSCIENT du fait que le personnel de lutte contre le braconnage travaille souvent dans des conditions pénibles et dangereuses et que la survie des ressources sauvages dépend des motivations, de la discipline et du moral de ce personnel;

SENSIBLE à la nécessité d'établir de meilleurs rapports entre le personnel des aires protégées et la population locale;

Le Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie en octobre 1982:

RECOMMANDE que:

- a) L'accent soit mis en permanence par les gouvernements et les organismes d'aide à la conservation sur le renforcement des programmes de lutte contre le braconnage et la formation du personnel sur le terrain;
- b) les fonds adéquats soient rendus disponibles pour améliorer l'aide sociale, économique, éducative et logistique au personnel de terrain dans l'accomplissement de sa tâche vitale;
- c) chaque fois que c'est compatible avec les objectifs de gestion, les avantages matériels reviennent aux populations locales vivant près des aires protégées;
- d) un soutien continu soit apporté à la CITES et, en particulier, que les Etats n'ayant pas encore signé cette Convention soient encouragés à le faire et que la mise en œuvre de la Convention soit renforcée.

#### 8. LA PLANIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LES AIRES PROTÉGÉES

CONSCIENT du fait que les parcs nationaux et autres aires protégées jouent un rôle vital pour le maintien des processus écologiques essentiels, la préservation de la diversité génétique et l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes;

CONVAINCU DE CE FAIT que les aires protégées occupent une place à part entière dans la planification de l'utilisation rationnelle des terres et de l'environnement dans son ensemble;

PRÉOCCUPÉ CEPENDANT du fait que la dégradation continue découlant d'une utilisation abusive des terres entourant les aires protégées n'est pas seulement nuisible aux communautés résidant dans ces contrées mais menace en outre la sécurité des aires protégées:

NOTANT que la fertilité décroissante de la terre et l'expansion des terres marginales créent des pressions sur les ressources des aires protégées et accroissent la compétition engagée pour les aires naturelles restantes susceptibles d'être intégrées dans les aires protégées et que la restauration des terres dégradées et marginales par le reboisement et la reconstitution des végétaux peut réduire cette pression:

RECONNAISSANT que la Stratégie mondiale de la conservation a démontré qu'on ne saurait assurer une gestion efficace des ressources lorsque la planification de la conservation et celle du développement sont dissociés;

Le Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie, en octobre 1982:

DEMANDE INSTAMMENT aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales d'intégrer les principes de la consèrvation à la planification du développement, notamment par la préparation de stratégies nationales de conservation, faisant en particulier porter l'accent sur l'utilisation des terres dans le souci de leur conservation;

FAIT APPEL aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales pour qu'ils incluent dans les plans de développement régionaux et les programmes de colonisation humaine les dispositions appropriées concernant l'établissement d'aires protégées complétées par un système coordonné d'autres moyens de gestion et de conservation de l'environnement;

DEMANDE INSTAMMENT aux gouvernements et aux organisations internationales de promouvoir et soutenir la restauration des terres dégradées et la régénération et reconstitution des aires naturelles détériorées, par le reboisement et d'autres programmes; et DEMANDE à l'UICN de préparer des manuels contenant des études de cas destinés à guider les planificateurs, les administrateurs et les preneurs de décisions à l'extérieur du réseau d'aires protégées et décrivant des conceptions environnementales intégrées et autres techniques visant à garantir la sécurité des aires protégées.

#### 9. LES AIRES PROTÉGÉES ET LES SOCIÉTÉS TRADITIONNELLES

RAPPELANT la résolution 15/7 de la 15e Assemblée générale de l'UICN sur «le rôle des modes de vie traditionnels et des populations locales dans la conservation et le développement»;

RECONNAISSANT les responsabilités que partagent tous les peuples du monde vis-à-vis de la conservation de la biosphère et des environnements naturels et culturels variés;

CONSTATANT que les sociétés traditionnelles qui ont vécu jusqu'à présent en harmonie avec leur environnement:

- méritent notre respect pour leur gestion sage de ces aires et environnements que nous cherchons maintenant à protéger;
- sont menacées par l'aliénation ou la perte de leurs droits sur les terres ou sur des ressources particulières comme le bois, le poisson ou les minerais; et
- donnent des exemples instructifs de stratégies de gestion environnementales méritant d'être reproduites;

RECONNAISSANT EN OUTRE que de nombreuses méthodes technologiques modernes conduisent à des échecs car elles négligent les rapports anciens, complexes et délicats existant entre les peuples et l'environnement;

Le Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie, en octobre 1982:

RÉAFFIRME les droits des sociétés traditionnelles à l'autodétermination sociale, économique, culturelle et spirituelle;

RÉAFFIRME EN OUTRE que tous les peuples traditionnels ont le droit de participer aux décisions qui touchent les terres et les ressources naturelles dont ils dépendent;

RECOMMANDE que ceux qui sont responsables, à tous les niveaux de la recherche, de la planification, de la gestion et de l'éducation concernant les aires protégées examinent en détail et utilisent les connaissances traditionnelles des communautés concernées par les mesures de conservation;

RECOMMANDE EN OUTRE la mise en œuvre d'accords de gestion joints entre sociétés gérant traditionnellement les ressources et autorités responsables des aires protégées, en fonction des diverses circonstances locales; et

DEMANDE que l'UICN coordonne et soutienne, par des projets appropriés, les intérêts exprimés par ses diverses Commissions cherchant à étudier et encourager les traditions orales associées à la gestion des écosystèmes des parcs et aires protégées;

#### 10. LA CONSERVATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES SAUVAGES

CONSCIENT du rôle essentiel que peuvent jouer les aires protégées dans la préservation de la diversité génétique des espèces sauvages:

SE RENDANT COMPTE que les ressources génétiques sauvages apportent déjà une contribution importante à la production agricole et fournissent certaines matières premières de l'industrie pharmaceutique et, par la sélection, de l'aquaculture et de la sylviculture;

PRÉOCCUPÉ de la disparition de populations sauvages importantes en tant que ressources génétiques sauvages, à la suite de la destruction des habitats et d'autres pressions;

CONSCIENT du fait que le meilleur moyen de sauvegarder les ressources génétiques sauvages pour le présent et l'avenir consiste à le faire in situ, dans les aires protégées, en raison de la grande diversité de ces ressources et de la difficulté qu'il y a à maintenir certaines d'entre elles ex situ mais aussi de la nécessité de les laisser se développer à l'intérieur de l'écosystème dont elles font partie;

TENANT COMPTE du fait que les réseaux existants d'aires protégées forment la structure d'un système de banques génétiques in situ:

Le Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie, en octobre 1982:

APPELLE les gouvernements et les institutions internationales à:

- a) faire de la conservation des ressources génétiques sauvages un objectif explicite des réseaux d'aires protégées et à prendre les dispositions nécessaires à l'établissement de banques génétiques in situ;
- b) examiner dans quelle mesure les ressources génétiques sauvages sont préservées par les réseaux existants d'aires protégées;
- c) préparer et mettre en œuvre des plans d'établissement de banques génétiques in situ, comprenant si nécessaire le zonage des aires protégées existantes et la désignation de nouvelles aires;

DEMANDE à l'UICN de jouer un plus grand rôle en préparant et en diffusant des répertoires d'espèces et de populations sauvages ayant un intérêt reconnu ou soupçonné en tant que ressources génétiques afin d'aider les Etats qui souhaitent établir des banques génétiques in situ:

DEMANDE aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, nationales et internationales de coopérer à la préparation de ces répertoires et d'allouer des fonds pour l'établissement de banques génétiques; et

INVÎTE l'UICN à étudier la possibilité de préparer des instruments internationaux de réglementation de l'exploitation commerciale des ressources génétiques sauvages.

#### 11. L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET LES AIRES PROTÉGÉES

RAPPELANT la recommandation 17 de la Deuxième Conférence mondiale sur les parcs nationaux, concernant l'assistance technique et financière aux parcs nationaux;

FAISANT SIEN le point de vue de la Commission Brandt selon lequel «la protection de l'environnement naturel est un aspect essentiel du développement»;

NOTANT avec satisfaction l'esprit d'indépendance et le sens des responsabilités manifestés par de nombreux pays en développement (par exemple notre hôte, l'Indonésie), qui ont établi des aires protégées dont ils ont assuré le financement;

SE FÉLICITANT des mesures prises récemment, avec les encouragements du PNUE et d'autres organismes, par certaines des agences bilatérales et multilatérales d'assistance au développement les plus importantes, qui ont décidé d'adopter et de promouvoir les principes de la Stratégie mondiale de la conservation et, en particulier, de l'adoption en février 1980 par les principales agences multilatérales de la Déclaration sur les politiques et procédures environnementales ayant trait au développement économique;

SE FÉLICITANT également de la création par l'UICN du Centre de la conservation pour le développement; mais

INQUIET néanmoins de ce que le rôle vital des aires protégées dans le développement durable des pays en développement, en particulier pour les populations rurales, est trop souvent ignoré ou sous-estimé à la fois dans les demandes de projets d'assistance au développement et dans le soutien apporté à ces projets;

Le Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie, en octobre 1982:

DEMANDE aux agences d'aide bilatérales et multilatérales d'examiner la possibilité d'adopter officiellement les principes suivants, pour les guider dans leur programme d'assistance au développement:

a) les aires protégées sont un rouage essentiel du développement rural de sorte que l'aide à la sélection, à l'établissement et à la

- gestion des aires protégées est une raison valable d'accroître l'assistance spécialisée au développement;
- b) l'aide ne devrait pas être uniquement attribuée aux aires protégées en tant que telles mais destinée au renforcement des diverses institutions responsables des aires protégées dans les pays en développement;
- c) les projets de développement doivent respecter scrupuleusement les objectifs des aires protégées et en conséquence, aucun projet ne saurait être soutenu lorsqu'il a été établi qu'il pourrait avoir des effets nuisibles sur les aires protégées de catégorie I à IV;
- d) chaque fois que, dans l'intérêt national, un projet de développement empiéte sur les aires protégées de catégorie V à VIII, ce projet doit comprendre des mesures modératrices ou compensatoires, notamment, s'il le faut, le renforcement de l'aire protégée par l'extension de ses limites;
- e) tout projet de développement devrait contenir un élément «aire protégée», par exemple l'établissement d'un bassin d'alimentation protégé dans le cadre d'un projet de développement rural intégré;

DEMANDE à l'UICN et au PNUE, dans leur dialogue permanent avec les agences de développement, d'encourager celles-ci à adopter ces principes; et

DEMANDE INSTAMMENT aux gouvernements qui reçoivent l'aide d'accorder une plus grande priorité aux projets de conservation dans leurs demandes d'assistance.

#### 12. LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES

RECONNAISSANT que l'accroissement rapide du nombre d'aires protégées dans la décennie écoulée a créé des besoins correspondants de gestion réelle;

NOTANT que nombre de ces aires protégées, notamment celles des pays en développement, sont menacées de dégradation par manque de gestion efficace;

Le Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie, en octobre 1982:

DEMANDE INSTAMMENT aux gouvernements d'accorder une haute priorité à la conservation de toutes les aires protégées en:

- a) répertoriant les ressources des aires protégées et les menaces qui pèsent sur elles;
- b) préparant des plans de gestion prévoyant une gestion et un développement conformes à une gamme appropriée d'objectifs de conservation à long terme;
- c) faisant participer dans la mesure du possible les communautés locales et le public en général à la préparation et à la mise en œuvre de ces plans;
- d) fournissant un financement et un personnel suffisant même en périodes de difficultés économiques pour mettre en œuvre les plans de gestion; et
- e) demandant aux organismes de droit public et aux agences privées de coordonner leurs activités avec celles des autorités chargées des aires protégées afin que toutes les activités ayant lieu dans l'aire protégée soient conformes au plan de gestion.

#### 13. LE PERSONNEL DES AIRES PROTÉGÉES: FORMATION ET COMMUNICATION

RAPPELANT les recommandations 16 et 18 de la Deuxième Conférence mondiale sur les parcs nationaux qui mettait l'accent sur l'importance de l'échange d'informations et de la formation dans la gestion et le fonctionnement des aires protégées;

NOTANT le besoin croissant de formation et de renforcement du personnel des aires protégées, en particulier parce que les tâches toujours plus lourdes sont souvent entravées par des restrictions de personnel découlant de considérations économiques;

NOTANT ÉGALEMENT l'intérêt des possibilités d'éducation, notamment des écoles de formation régionales pour le personnel des aires protégées des pays en développement;

CONSTATANT l'intérêt du Séminaire international sur les parcs nationaux et réserves analogues qui a agi comme catalyseur pour d'autres séminaires et programmes de formation régionaux;

RECONNAISSANT qu'en dépit de ses difficultés financières, la revue PARCS est, depuis 1976, le journal professionnel international indispensable à la formation comme à la gestion des aires protégées et a été extrêmement bien reçue, en particulier dans les pays en développement où ce genre d'information n'est pas toujours disponible:

RECONNAISSANT avec gratitude le soutien financier permanent de l'UICN, de l'US National Parks Service, de Parcs Canada, de l'Unesco, du PNUE, du WWF et d'autres organismes mais, NOTANT avec inquiétude les difficultés persistantes de financement de la revue PARCS distribuée gratuitement, qui ont entraîné l'interruption des éditions française et espagnole;

CONSTATANT que le personnel des aires protégées de même que d'autres personnes intéressées souhaitent partager idées et expériences et se sentir personnellement solidaires du personnel des parcs du monde entier à travers le soutien qu'elles apportent à l'IIICN.

Le Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie, en octobre 1982:

RECOMMANDE aux organismes nationaux, régionaux et internationaux de continuer à soutenir et promouvoir des stratégies nationales de formation en matière de ressources naturelles et des écoles régionales de formation dans les pays en développement;

DEMANDE INSTAMMENT un soutien permanent pour le Séminaire international sur les parcs nationaux et réserves analogues et autres séminaires et programmes de formation régionaux et nationaux.

DEMANDE INSTAMMENT EN OUTRE à l'UICN de publier la revue PARCS en trois langues en tant qu'instrument capital de la formation et de la communication et recommande en particulier que:

- a) aucun changement fondamental n'intervienne dans la rédaction et la publication actuelles de la revue PARCS avant que toutes les possibilités aient été examinées; dans le même temps, un effort supplémentaire devrait être fait pour que le contenu témoigne le plus possible d'un caractère international;
- b) l'UICN, en tant qu'éditeur de la revue PARCS, entreprenne d'assumer une plus grande responsabilité dans la publication et l'édition du journal;
- c) il soit envisagé de constituer un système de souscription pour particuliers et institutions, en particulier pour les pays en développement tout en maintenant une liste de distribution gratuite pour ceux qui, dans les pays en développement, sont directement concernés;
- d) le Conseil d'édition consultatif aide l'UICN à rechercher des sources de financement;

ET RECOMMANDE ENFIN, pour encourager la communication entre les membres du personnel des aires protégées et pour accroître l'intérêt pour les objectifs des aires protégées et le sentiment d'être concerné, l'UICN cherche à établir une organisation regroupant ceux qui sont intéressés par les parcs nationaux et les aires protégées ou qui sont directement impliqués, organisation composée de membres individuels entre lesquels la revue PARCS jouerait le rôle d'instrument de communication.

#### 14. AUGMENTATION DU SOUTIEN DU PUBLIC AUX AIRES PROTÉGÉES

RAPPELANT les recommandations 19 et 20 de la Deuxième Conférence mondiale sur les parcs nationaux, concernant l'interprétation et l'éducation en matière d'environnement;

RECONNAISSANT que des mesures ont été prises pour établir des services d'interprétation dans les parcs nationaux et divers programmes d'éducation environnementale à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées;

NOTANT néanmoins les préoccupations exprimées pendant le présent Congrès quant aux pressions croissantes exercées par les gouvernements, le secteur industriel et les populations sur les systèmes naturels garantissant la protection;

NOTANT également que nombre de pays ont de graves difficultés économiques qui entraînent la détérioration des aires protégées au point de provoquer la disparition de certaines espèces et de certains habitats: RECONNAISSANT que l'engagement pris par les gouvernements concernant la création et la gestion des aires protégées est directement lié à la perception qu'ils ont du soutien apporté par les populations des aires en question;

RECONNAISSANT EN OUTRE que les parcs nationaux et aires protégées peuvent obtenir le soutien des populations si celles-ci sont convaincues de leur intérêt;

RECONNAISSANT AUSSI que dans de nombreux pays, de nombreuses organisations de conservation volontaires mènent des programmes efficaces pour gagner l'appui de la population pour les aires protégées, notamment au niveau local;

Le Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie, en octobre 1982:

RECOMMANDE aux gouvernements et organismes concernés de prendre des mesures pour:

- a) évaluer l'appui du public aux aires protégées;
- b) déterminer la nature des préoccupations du public vis-à-vis des aires protégées, par la recherche et la consultation;
- c) préparer des programmes d'interprétation et d'éducation environnementale, sur le terrain et par des moyens d'éducation classiques ou non afin de souligner l'intérêt social et scientifique des aires protégées, en accordant une attention particulière aux sujets qui préoccupent le public;
- d) mettre en œuvre ces programmes en les intégrant au programme scolaire, en organisant des cours de conservation de courte durée, des camps d'étude et de travail, des campagnes de plantation d'arbres et en donnant l'occasion aux jeunes de participer à des études environnementales sur le terrain;
- e) encourager les jeunes, en particulier, à s'organiser en groupes pour entreprendre des études de l'environnement et des activités de conservation, encourager les échanges de jeunes entre pays pour stimuler la coopération et la compréhension de la conservation au niveau international;
- f) faciliter le recours aux media comme moyen d'atteindre un plus vaste public;
- g) fournir une aide appropriée aux organisations de conservation volontaires pour les programmes destinés à obtenir le soutien du public en faveur des aires protégées, et faire en sorte qu'elles soient mieux informées.

#### 15. L'AIDE VOLONTAIRE AUX AIRES PROTÉGÉES

RECONNAISSANT que de nombreuses activités liées à la gestion même des aires protégées ont été menées dans le monde entier par des personnes ou des organisations volontaires et que ces personnes ou organisations volontaires ont acquis beaucoup d'expérience à cet égard;

RECONNAISSANT EN OUTRE que ces personnes ou organisations volontaires sont aptes à apporter une contribution non négligeable à la gestion dans leur pays et à l'étranger;

SE RENDANT COMPTE que de nombreux organismes de droit public responsables de la gestion des aires protégées accomplissent leur tâche avec peine par manque de personnel, résultat de situations économiques difficiles;

Le Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie, en octobre 1982:

DEMANDE INSTAMMENT à tous les gouvernements et à tous les organismes responsables de la gestion des aires protégées d'examiner l'intérêt que présente l'aide offerte par les personnes et organisations volontaires, de faire appel à cette aide, le cas échéant et, dans la mesure du possible d'accorder l'aide financière utile;

FAIT APPEL à l'UICN et aux gouvernements pour qu'ils améliorent le service de l'information destinée aux personnes et organisations volontaires et ressèrent leurs liens de coopération avec ces personnes et organisations.

### 16. LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

RAPPELANT la recommandation de la Deuxième Conférence mondiale sur les parcs nationaux, concernant la conservation du patrimoine mondial; SE FÉLICITANT de l'inclusion des sites du patrimoine mondial sous la catégorie X, dans les catégories d'aires protégées approuvées par la 14e Assemblée générale de l'UICN en 1978;

CONSIDERANT le rôle grandissant de la Convention du patrimoine mondial dans la conservation des ressources naturelles et dans la protection totale et durable du patrimoine mondial naturel et culturel:

NOTANT avec satisfaction que 66 Etats sont devenus Parties à la Convention et que 112 biens sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, tout en RECONNAISSANT ÉGALEMENT que la Convention n'assure pas encore une couverture universelle et que la Liste du patrimoine mondial n'est pas complète;

ATTIRANT L'ATTENTION sur tous les avantages, notamment pour la protection des ressources, de même que sur l'assistance en matière d'éducation, de financement et de technologie dont bénéficient les Etats qui adhèrent à la Convention et participent à ses activités:

APPROUVANT l'engagement ferme et la participation énergique aux activités de la Convention de ceux qui s'intéressent avant tout au patrimoine culturel, tout en NOTANT le déséquilibre permanent entre les experts du patrimoine culturel et ceux du patrimoine naturel dans les délégations siégeant au Comité du patrimoine mondial;

FÉLICITANT VIVEMENT le Comité du patrimoine mondial et l'Unesco pour leur réussite significative dans les cinq premières années de fonctionnement intégral de la Convention et RECONNAISSANT le rôle important joué par l'UICN à cet égard; et

RECONNAISSANT les possibilités d'améliorer l'efficacité de la Convention;

SOULIGNANT l'importance de la protection totale des sites et biens de valeur universelle exceptionnelle, dans l'intérêt de tous les peuples, afin que le patrimoine mondial soit transmis, intact, aux générations futures:

Le Congrès mondial des parcs nationaux réuni à Bali, Indonésie, en octobre 1982:

RENOUVELLE son engagement ferme aux principes de la Convention du patrimoine mondial;

DEMANDE INSTAMMENT à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait de devenir Parties à la Convention et de participer pleinement aux activités;

RECOMMANDE aux Etats Parties à la Convention de prendre toutes les mesures voulues pour que leurs délégations siègeant au Comité du patrimoine mondial comprennent des experts du patrimoine naturel:

DEMANDE INSTAMMENT que, dans les pays Parties à la Convention, les autorités chargées du patrimoine mondial participent davantage aux activités;

ENCOURAGE les Etats Parties à prendre des mesures pour affirmer de manière plus active l'importance de la Convention et de ses activités, notamment en s'efforçant d'élargir la participation du public selon les Articles 17 et 27 de la Convention;

DEMANDE INSTAMMENT en outre que l'Unesco envisage de lancer des campagnes internationales en faveur des sites naturels, en coopération avec le Comité du patrimoine mondial;

SOULIGNE l'importance de maintenir l'intégrité des biens du patrimoine mondial et

DEMANDE INSTAMMENT aux Etats Parties de garantir l'application complète de la Convention en ce qui concerne la protection, la conservation, les répertoires indicatifs, les plans de gestion, les rapports sur l'état des activités et la présentation des biens de même que de soumettre des répertoires indicatifs et des rapports sur l'état des activités en question;

ENCOURAGE le Comité à poursuivre ses efforts dans la mise en œuvre de procédures facilitant la préparation et la présentation de ces rapports et répertoires; et

ENCOURAGE l'UICN à persévérer dans son engagement à établir une liste complète et logique des sites du patrimoine mondial.

#### 17. RÉSERVES DE LA BIOSPHÈRE

SE FÉLICITANT de l'incorporation des réserves de la biosphère sous la catégorie IX, dans les catégories d'aires protégées approuvées par la 14° Assemblée générale de l'UICN en 1978:

CONSIDERANT que les réserves de la biosphère sont un élément essentiel des réseaux nationaux, régionaux et mondiaux d'aires protégées;



Suite de la page 85

possibilités et contraintes), les ressources nationales marines et côtières, la communauté internationale (besoins, responsabilité et problèmes), l'éducation du public afin de parvenir à une sensibilisation en faveur de la conservation et enfin — quoique de première importance, sans doute — des recommandations plus générales appuyées sur une analyse de la conservation dans le contexte général de l'éthique.

Tous ces rapports sont terminés. L'étape suivante est définie comme un «débat de

professionnels». Au cours de l'automne 1982, des professionnels venus de tous les horizons, du secteur industriel au monde de l'agriculture en passant par l'Université, le syndicalisme, la conservation et la presse «plancheront» sur les analyses et recommandations des sept rapports. On espère que ce débat de professionnels comblera les lacunes de l'information et servira de terrain d'essai pour juger de la manière dont les idées et recommandations seront reçues.

Les enseignements du débat seront inclus dans un programme d'action, sous forme de rapport global sur l'ensemble de l'exercice, véritable synthèse des principaux points et recommandations des sept rapports et qui sera présenté au public pour être commenté, au cours de l'été 1983. Il sera accompagné d'un ouvrage vulgarisé destiné à promouvoir le message et les résultats du rapport.

A condition d'être bien diffusée et traitée en profondeur dans la presse, cette formule permettra d'élargir les sphères de discussion sur la conservation pour un développement économique durable et le sujet aura certainement les honneurs du débat politique national, à l'approche des prochaines élections générales prévues pour l'été 1984.

Pour un pays comme le Royaume-Uni dont les industries traditionnelles ont atteint le creux de la vague au début de 1982 et où, pour la première fois de l'histoire de l'industrie, les exportations de produits finis n'ont pas suffi à payer la facture des matières premières et des denrées alimenta res importées, la «croissance par la conservation», thème des rapports, présente inévitablement un défi tant intellectuel que matériel à la pensée et à l'autorité établies.

Il suffit d'ajouter que le pétrole de la mer du Nord, sur lequel reposent la fermeté de la livre sterling et l'équilibre de la balance des paiements sera épuisé vers la fin des années 80 pour qu'il devienne évident que, pour la plus ancienne puissance industrielle du monde — comme pour beaucoup d'autres d'ailleurs — la conservation est la dernière ressource. Et cependant, cette dernière ressource risque de disparaître à moins que la planification ne soit entreprise dès maintenant. Pour le Royaume-Uni, tout au moins, la «dernière ressource» ne saurait être appelée en dernier recours.

# VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION DES STRATÉGIES NATIONALES DE CONSERVATION (NOVEMBRE 1982)\*

PAYS ETAT D'AVANCEMENT DES SNC

Afrique du Sud mission de l'UICN invitée à discuter d'une SNC

Australie SNC en préparation par le Comité directeur national

(Commonwealth, Etats et Territoires du Nord)

Belize demande officielle de SNC et de l'aide de l'UICN pour la for-

mulation; début des travaux prévu pour 1983

Espagne SNC terminée par la Commission interministérielle de l'envi-

ronnement (CIMA)

Honduras demande officielle de SNC et de l'aide de l'UICN pour la for-

mulation; début des travaux prévu pour 1983

Indonésie SNC en préparation; entretiens organisés sur la manière dont

l'UICN peut aider à la formulation

Italie SNC en préparation par le WWF-Italie

Jordanie demande officielle de SNC et de l'aide de l'UICN pour la for-

mulation; des discussions préliminaires ont eu lieu

Malaisie SNC en préparation, Etat par Etat

Népal demande officielle de SNC et de l'aide de l'UICN pour la for-

mulation; mission principale de l'UICN prévue de novembre à

février 1983

Norvège étude du parlement contenant proposition de SNC terminée

Nouvelle-Zélande proposition de SNC menée à terme

Philippines SNC en préparation par la Société Haribon

Royaume-Uni rapport sur une SNC terminé par Nature Consultancy Council, WWF-Royaume-Uni, Council for Environment

Council, WWF-Royaume-Uni, Council for Environment Conservation, Royal Society of Arts, countryside Commis-

sion and Countryside Commission for Scotland

Sénégal demande officielle de SNC et de l'aide de l'UICN pour la formulation, 1ère mission UICN prévue pour décembre 1982

Sri Lanka demande officielle de SNC et de l'aide de l'UICN pour la formulation; mission principale UICN pour décembre 1982

demande officielle de SNC et de l'aide de l'UICN pour la for-

mulation; mission principale UICN pour décembre 1982

#### DANS LE PROCHAIN SUPPLÉMENT:

Parmi les articles à paraître dans le prochain supplément:

- Le PNUE et la SMC
- Rapports de la CPE: Progrès dans la pensée de la formulation de stratégies nationales de conservation
- La stratégie italienne de la conservation
- Rapports par pays:
- Belize
- Népal
- Zambie

La rédaction de la Stratégie mondiale de la conservation à l'œuvre est assurée par le CCD (UICN) et paraît en supplément du Bulletin de l'UICN, dans le cadre du Plan d'action de la Stratégie financé par le WWF. Ce supplément paraîtra régulièrement et sera publié avec chaque édition du Bulletin.

Pour tous commentaires, renseignements ou questions, contacter:

SMC à l'œuvre Centre mondial de la conservation 1196 Gland, Suisse.

# NOUVELLES INTERNES

Suite de la page 81

dans les articles fondés sur les communiqués de presse comportant le nom complet de l'Union, celle-ci fut rarement identifiée avec précision.

Ceux qui se prononcent en faveur d'un nom comportant les mots «... mondiale de la conservation», font référence à la Stratégie mondiale de la conservation et au Centre mondial de la conservation, qui désigne le siège commun de l'UICN et du WWF. D'autres font remarquer qu'en français le mot «conservation» employé seul n'est guère satisfaisant et qu'il faut au moins indiquer ce que l'on conserve. Ce point avait déjà été soulevé en 1956 lorsque le nom actuel fut adopté et ce fut un des facteurs qui contribua à sa longueur. Enfin, il est souligné que «World Conservation Strategy» a donné en français «Stratégie mon-Viale de la conservation» et que l'expression a également été traduite littéralement en d'autres langues sans soulever de tollé.

Les partisans du mot «Union» (Union pour la conservation) font remarquer que l'UICN est une union d'ONG, de gouvernements et d'organismes de droit public rassemblés par leur souci commun de l'environnement et que cette formule présente l'avantage de moins modifier le nom actuel. Leurs détracteurs avancent qu'«Organisation» est plus précis qu'«Union» pour décrire l'UICN et sa structure de Commissions, ses Centres internes et externes et les autres composantes de son réseau de membres. Ils soulignent également que le mot «union» a une mauvaise connotation en français et en espagnol.

Au lieu de «conservation», certains ont suggéré le mot «environnement» (Organisation mondiale de l'environnement ou Union mondiale pour l'environnement). Les tenants d'«environnement» prétendent lue «conservation» est plus lié à «préservation» ou aux ressources sauvages traditionnelles, au sens le plus étroit, tandis qu'«environnement» décrit mieux l'ampleur des activités et des préoccupations de l'UICN. A cela, les défenseurs de «conservation» répondent qu'«environnement» fait référence à une gamme d'activités plus étendue que celle de l'UICN, que ce nom serait très proche de «Programme des Nations Unies pour l'environnement» et que le mot «conservation» a été universellement adopté à travers la SMC qui fournit les directives importantes pour les activités de l'UICN.

#### Emblème

Allant de paire avec le nom, l'emblème de l'UICN pose un autre problème. Elaboré il y a vingt ans, le symbole d'origine reste l'emblème officiel de l'UICN. Cependant, de nombreux membres ayant mis en doute son message symbolique, un nouvel emblème, reposant sur le sigle UICN, a été introduit en 1977 et a remplacé l'autre dans la plupart des cas. Mais les critiques ne l'ont pas épargné qui le trouvent sans ima-



Emblème original de l'UICN, à gauche. Nouvel emblème, à droite.

gination et dénué de message symbolique. A Christchurch ce sujet a fait l'objet de discussions animées et il a été recommandé, à l'unanimité, d'élaborer un nouvel emblème. Toutefois, les seules suggestions précises ont envisagé un lien avec la SMC et, éventuellement de superposer le sigle actuel sur l'emblème de la SMC.

#### Requête

Le Conseil, sensible aux vœux et préoccupations des membres, reconnaît que la question du nom et de l'emblème de l'UICN est très importante. En conséquence, le Président Kassas demande aux membres de faire part au Conseil de leur opinion sur le nom et l'emblème de l'UICN qui devront être examinés aux prochaines réunions du Conseil. Il demande en particulier que les membres se prononcent sur les points suivants:

- la solution qui leur convient: pas de changement de nom; changement officiel; adoption d'un sous-titre et maintien du nom actuel;
- 2. s'ils souhaitent un changement, quel nom préfèrent-ils?
- 3. recommandent-ils ou non un changement d'emblème et, si oui, pour quel emblème optent-ils?

Veuillez, s'il-vous-plaît, adresser vos lettres au Directeur général, UICN, 1196 Gland, Suisse.

#### POSTE À POURVOIR

#### Directeur général adjoint de l'UICN

Le poste de Directeur général adjoint de l'UICN est mis au concours. Le Directeur général adjoint, en poste au siège de l'UICN, à Gland, Suisse, est directement responsable devant le Directeur général, le conseillant et l'aidant à mettre en œuvre la politique de l'Union par la préparation et l'exécution des programmes approuvés par le Conseil de l'Union. Il aide le Directeur général à conduire les finances et les comptes de l'UICN et à diriger et gérer le Secrétariat et les Centres externes.

Outre ces tâches que lui délègue le Directeur général, le Directeur général adjoint est chargé de:

- conseiller le Directeur général sur la marche générale de l'Organisation, sur les questions de politique et agir en son nom, sur la demande du Directeur général;
- assurer l'harmonisation voulue et l'expédition des déclarations et de la correspondance concernant la politique; et
- assurer la liaison avec le Système des Nations Unies, d'autres organisations et conventions internationales.

#### Qualifications

Il serait souhaitable que le Directeur général adjoint soit diplômé d'une université reconnue et spécialisé dans une discipline liée à la conservation de la nature et de ses ressources. Il/elle aura une bonne connaissance des grandes questions de conservation et, en particulier, des rapports entre conservation et développement. Il /elle aura l'expérience de postes de responsabilité et une compétence dans le domaine international, le développement, les programmes de mise en œuvre, la gestion du personnel et le contrôle des dépenses. Il/elle devra avoir une certaine connaissance de l'UICN, des organisations intergouvernementales et autres OING concernées par la conservation. Il/elle sera sensible aux aspirations et traditions de différentes cultures et aux problèmes des pays se trouvant à divers stades de développement. Il/elle aura l'esprit diplomatique et sera apte à encourager, persuader et concilier. Il/elle parlera couramment l'anglais ou le français et aura une bonne connaissance de l'autre langue.

Rémunération: salaire proportionnel aux qualifications, à l'expérience et aux barèmes fonctionnaires suisses/UICN.

Candidature: tout renseignement sera fourni sur demande. Toute candidature accompagnée d'un CV doit être adressée, dès que possible, au Directeur général de l'UICN, Centre mondial de la conservation 1196 Gland, Suisse

Zambie

<sup>\*</sup> Cette liste se fonde sur les données mises à la disposition du CCD à l'époque de la préparation. L'information doit donc être complétée. Le CCD souhaite vivement recevoir d'autres renseignements qui seront inclus dans les prochains suppléments de la SMC à l'œuvre.

# RAPPORTS DE COMMISSIONS—

#### La 58e réunion de la SSC examine les problèmes actuels

Les problèmes de la conservation des espèces des forêts tropicales de l'Asie du Sud-Est, tel était le thème d'un symposium spécial dans le cadre de la 58e réunion de la Commission de la sauvegarde des espèces (SSC) qui a eu lieu à Kuala Lumpur, Malaisie, du 4 au 6 octobre 1982. Un ensemble de documents portant sur la situation dans la péninsule Malaise, au Sabah, en Indonésie et en Thaïlande fut présenté. Chaque document était accompagné de commentaires et de discussions des 87 participants, dont un grand nombre étaient des spécialistes éminents de la conservation de la région ou venus de l'étranger.

John Blower a presenté un exposé oral sur la Birmanie. Les documents sont publiés par Russ Mittermeier et seront disponibles dans les publications de l'UICN.

Un autre symposium, moins solennel, a étudié les problèmes toujours plus nombreux et plus importants associés à l'usage qui est fait des catégories pour décrire l'état des espèces (en danger, vulnérables, etc.). Six déclarations ont été faites qui examinaient divers aspects de la question et ont donné lieu à un débat animé.

Il fut reconnu que l'emploi d'une classification selon l'état était devenu la pierre de touche de la plupart des systèmes d'identification des besoins et des priorités de la conservation. Ces catégories, depuis qu'elles existent, sont une des pièces maîtresses des Red Data Books de l'UICN et des catégories semblables ont été adoptées par divers systèmes nationaux qui suivent, pour la plupart, le modèle de l'UICN avec les modifications qui s'imposent en fonction des besoins nationaux particuliers. Dès le début, les catégories furent acceptées comme interprétation scientifique (quoique quelque peu subjective) de critères objectifs simples. Cependant, à mesure que la législation nationale et internationale en la matière s'accumulait, donnant lieu à des procès et des manœuvres politiques, l'emploi des catégories s'est compliqué et l'on considère souvent qu'il a des incidences politiques allant bien au-delà du simple critère de l'état des espèces.

On conclut que la discussion avait donné un aperçu de la portée du problème et que la SSC devait v donner suite par un groupe de travail à long terme, chargé de traiter la question en profondeur. Il fut aussi reconnu que celle-ci avait un caractère permanent et bénéficierait des directives émises périodiquement par la SSC/UICN.

Le troisième temps fort de la réunion fut l'examen des récents évènements ayant apporté quelque lumière sur l'état du kouprey, forme rare de bovidé primitif sauvage dont on pense que l'aire de répartition correspond aux zones frontières séparant le Kampuchea de la Thaïlande et du Laos. Cette espèce est très différente des autres bovidés et n'a jamais été élevée en captivité;



M. Gren Lucas, président de la Commission de la sauvegarde des espèces a remis une collection de Red Data Books à M. Mohamed Khan bin Momin Khan, directeur du département des ressources sauvages et des parcs nationaux de Malaisie qui a reçu la 58e réunion de la SSC. Parmi les ouvrages se trouvait la première copie du nouveau Red Data Book sur les amphibiens et les reptiles qui vient de paraître.

on a longtemps craint qu'elle ne soit éteinte tement des ressources sauvages et des parcs ou au bord de l'extinction.

Une mission spéciale de l'UICN/WWF a été rapidement organisée en octobre 1982 et Tony Parkinson, expert en capture d'animaux s'est rendu en Thaïlande pour aider les autorités à vérifier les informations selon lesquelles le kouprey aurait été vu récemment dans ce pays. M. Parkinson a donné des conseils avisés de planification sur le terrain et son rapport a été examiné par le groupe des spécialistes des bovidés sauvages et la réunion de la SSC à Kuala Lumpur. Le groupe a préparé un ensemble de recommandations afin de guider les efforts futurs. Les participants à la réunion ont eu le

privilège d'entendre le Dr Boonsong Lekagul, le grand spécialiste thaïlandais de la conservation, relater les récentes observations du kouprey. Jira Jintanugool, de la Division de la conservation des ressources sauvages a également décrit les efforts déployés par le Département royal des forêts pour retrouver cet animal. Enfin, l'historique des toutes premières activités entreprises pour retrouver le kouprey a été fait par M. Harold Coolidge, l'un des fondateurs de la SSC qui pendant de nombreuses années a réuni des fonds et encouragé les efforts afin que l'histoire du kouprey trouve un dénouement heureux. Il n'est certes pas encore temps de se réjouir mais les récents évènements ont ranimé l'intérêt et l'espoir de sauver l'espèce (voir p. 84).

Un certain nombre de rapports de groupes de spécialistes concernant les problèmes de conservation d'autres espèces ont aussi été présentés. Les participants ont été fortement impressionnés par l'organisation soigneuse et efficace de la réunion, sous la responsabilité d'un membre de la SSC, Mohamed Khan bin Momin Khan et son Dépar-

nationaux et de Mme Kairiah Shariff qui faisait office de coordonnateur.

#### Nouvelle publication

Les documents présentés à la première réunion du groupe de spécialistes des lagomorphes de la SSC/UICN à Guelph, Ontario en 1979 ont été édités par K. Myers et C.D. MacInnes et publiés par l'université de Guelph, Environ 100 pages de ces documents ont été insérées dans les procès verbaux illustrés de la Conférence mondiale sur les lagomorphes XIX, 983 pp L'ouvrage peut être obtenu contre 25 dol lars canadiens et 12 dollars de frais auprès de la Division of Continuing Education, Université de Guelph, Guelph, Ontario, Canada, N1G 2W1.

#### Commission de l'éducation

Le total des membres de la Commission a été porté de 190 membres représentant 64 pays à 247 membres représentant 77 pays. Un Comité national a été créé au Mexique avec l'aide du Président de la Commission qui a assité aux réunions avant de représenter l'UICN à Mexico, à la Conférence mondiale de l'Unesco sur les politiques culturelles. Les Comités nationaux sont maintenant au nombre de 13. Ils travaillent à la formulation et à la mise en œuvre de programmes et projets nationaux d'éducation environnementale, dans le cadre de la Stratégie mondiale de la conservation. Il importe de souligner que ces Comités ouvrent la voie en modifiant le mode de pensée et l'attitude du public envers l'environnement. Les deux Comités régionaux de la Commission, le Comité de l'Europe du Nord-Ouest et celui de l'Europe de l'Est ont donné un nouvel élan à leurs activités

# NOUVELLES INTERNES

# -RAPPORTS DE COMMISSIONS-

portant sur les précipitations acides et la pollution. Le Secrétaire exécutif a participé aux deux réunions annuelles. Il est prévu d'organiser une réunion de travail commune des deux Comités à Helsinki, en septembre 1983.

La Commission a formé deux groupes de travail, le premier pour les forêts tropicales humides est coordonné par Gerald A. Lieberman et Yolanda Kakabadse, le second, pour l'Antarctique est coordonné par Michael J. Herz et Judy Diamond. Tous deux préparent programmes et projets.

La Commission a formulé deux sousprogrammes pour 1982-1985, l'un sur la mise en œuvre de la SMC et l'autre sur les forêts tropicales humides. Des projets sont en préparation dans ces deux domaines. Il st demandé instamment aux membres de la Commission de soumettre ces projets au Secrétaire exécutif.

La Commission a à cœur de voir toutes ses activités aboutir à des résultats concrets. Cependant, en raison de la nature même de l'éducation, certaines activités, déclenchent des courants de pensée et des actions dont les résultats ne sont ni visibles ni immédiatement mesurables; par exemple:

- En Hongrie, les membres de la Commission de l'UICN ont organisé, au Musée national de Budapest, une exposition sur la Stratégie mondiale de la conservation qui dure depuis six mois et a été vue du travail de la Commission et de ses résulpar plus de cent mille visiteurs hongrois ou étrangers.

A Bangalore, Inde, le président du Comité national de l'éducation environnementale a lancé l'année dernière une émission de radio hebdomadaire consacrée à la SMC.

Certains membres de la Commission ont entrepris des travaux de traduction; un membre de l'Académie des sciences de Tchécoslovaquie a traduit la SMC en tchèque; le dossier international du scout sur la conservation a été traduit en hindi.

En octobre, en Ontario, le Président de la Commission a prononcé un discours d'introduction sur le défi posé par la SMC en matière d'éducation, devant les 2000 scientifiques qui assistaient à la Conférence sur l'influence de l'homme sur l'environnement.

Au Royaume-Uni a eu lieu, sous l'égide du Comité régional pour l'Europe du Nord-Ouest, un atelier sur l'éducation environnementale dans une société multiculturelle. Des universitaires et des personnalités religieuses de diverses religions étaient présents. Une brochure sera bientôt publiée.

Ce ne sont que quelques exemples parmi ceux qui peuvent illustrer la nature variée

tats invisibles mais ils doivent donner foi en l'éducation.

#### Commission de la planification de l'environnement

#### Conservation au Niger

En septembre 1982, le gouvernement de la République du Niger a signé un projet de contrat (projet WWF/UICN 1624): «Conservation des habitats, de la faune et de la flore des zones arides de la République du

Le contrat est couvert par une donation du WWF de plus de 350 000 dollars à utiliser dans les trois prochaines années. La pierre angulaire du projet est l'établissement d'une aire protégée de plus de 80 000 ha dans les monts Aïr et le désert du Ténéré. M. John Newby, responsable du projet et membre de la CPE décrit, dans un document détaillé, les aires proposées et leurs richesses naturelles, culturelles et historiques. La région, qui abrite des populations viables d'espèces sauvages en danger de la zone sahélo-saharienne, démontre dans les faits la présence continue de l'homme depuis plus de 20 000 ans, depuis les cultures du paléolithique jusqu'aux populations nomades d'aujourd'hui, les Touaregs. La future réserve sera unique non seulement au Niger mais aussi dans l'ensemble de l'Afrique. Il est vivement souhaité qu'elle soit proposée comme réserve de la biosphère et site du patrimoine mondial.

Le projet WWF/UICN a pour objectif de mener à bien des activités traditionnelles de conservation des ressources naturelles mais aussi d'étudier comment les aspirations légitimes des peuples des zones arides peuvent être satisfaites et triompher de la surexploitation croissante des ressources, de la dégradation des habitats et de la désertification.

Pour tout renseignement contacter J. Newby, Direction des Eaux et Forêts, B.P. 578, Niamey, Niger.



A l'occasion du Congrès mondial des parcs nationaux (Bali, du 11 au 22 octobre), une réunion ad hoc de la Commission de la planification environnementale a été organisée par son vice-président, R. Benthem. Parmi les membres participants se trouvaient R. Dasman, K. Garratt, D. Goode, I. Jackson, C. de Klemm, J. Kozlowski, B. Lausche, D. Munro, J. Newby, R. Prescott-Allen, J. Sinclair, B. Singh et K. Snidvongs.

Au nombre des observateurs se trouvaient M. Batisse, Sous-directeur général adjoint de l'Unesco pour les sciences de l'environnement et des ressources naturelles et les délégués des membres, N. Jayal, Inde et R. Kenchington, Australie, de même que des personnes venues du



Réunion annuelle du Comité pour l'Europe de l'Est de la Commission de l'éducation à Krkonose, Tchécoslovaquie.

Suite de la page 95

Canada, d'Australie, de Malaisie, du Pakistan, des Philippines et des Etats-Unis.

La réunion avait pour objectif premier de discuter de l'apport de la Commission aux ateliers du Congrès de Bali. En effet, la CPE avait la responsabilité d'une des sessions : «Aires protégées et planification rurale» pour laquelle K. Garratt, membre de la CPE était chargé de préparer la documentation de base. Il fut souligné que cette réunion offrait l'occasion d'échanger des impressions sur le travail de la Commission en général et, en particulier, de proposer des ébauches de programmes auxquels il serait éventuellement donné suite à l'ave-

Des concepts tels que le développement complémentaire, la constitution de zones tampon autour des aires protégées grâce à divers mécanismes et arrangements institutionnels, le processus de planification en général pour les plans régionaux d'utilisation des terres ont été traités en détail.

La Commission a préparé une résolution sur la planification de l'environnement qui a été adoptée par le Congrès. Cette résolution fut préparée après que plusieurs membres aient souligné qu'un des thèmes centraux émergeant du Congrès était que les aires protégées n'avaient de sens que si elles étaient correctement intégrées à un système régional d'utilisation des terres. La CPE avait donc un rôle primordial à jouer dans le cadre du Congrès mais aussi dans le travail futur concernant les aires protégées.

Un rapport intégral de la réunion est disponible auprès du Secrétaire exécutif de la CPE, UICN, 1196-Gland, Suisse.

#### CPDAE: réunion d'experts au sujet du traité sur les bois tropicaux

Sous l'égide de la CNUCED, un projet de traité est en préparation qui met l'accent sur l'expansion des marchés, l'utilisation d'espèces encore non exploitées, l'intensification des activités de transformation, l'amélioration de l'information sur le marché et de l'économie du marché. Bien que le reboisement y soit mentionné, le projet fait peu de cas des questions de conservation.

Du 29 novembre au 3 décembre, une réunion concernant le traité devait avoir lieu au siège de la CNUCED à Genève. C'est dans cette perspective que M. Wolfgang Burhenne, président de la CPDAE a convoqué, à Washington, Etats-Unis, à la minovembre, un petit groupe de travail composé de membres de la CPDAE et d'autres experts pour analyser les dispositions du projet et préparer une intervention lors de la réunion de la CNUCED. Le groupe de travail a examiné les documents obtenus auprès de la CNUCED et d'autres sources de même qu'un rapport de Michael McCloskey, vice-président de la CPDAE sur les discussions qui ont eu lieu à ce sujet lors du Congrès mondial des parcs nationaux de Bali.

Pour tout renseignement, contacter le Secrétaire exécutif de la CPDAE, UICN, Centre mondial de la conservation, 1196 Gland, Suisse.



Ouverture de la réunion plénière de la Commission de l'écologie à Bandung, Indonésie, le 6 octobre 1982. De droite à gauche: M. M. Bijleveld, S.E. Emil Salim et M. G. Budowski.

#### Commission de l'écologie

#### Groupe de travail sur les forêts tropicales

La Commission de l'écologie s'est réunie du 1er au 8 octobre à Bandung, Indonésie où elle fut l'hôte de l'Institut d'écologie de l'université de Padjadjaran.

Du 1er au 3 octobre, une réunion du groupe de travail sur les forêts tropicales a préparé, selon contrat du PNUE, une prise de position sur l'intégration de la conservation de la nature et de la régénération de la forêt au développement économique des ressources de la forêt tropicale humide. Les divers points d'une Déclaration générale de l'UICN sur les forêts tropicales humides furent examinés. M. John Davidson, président adjoint du groupe de travail sur les forêts tropicales humides, présidait la réu-

#### Symposium sur le développement rural, la conservation et les modes de vie traditionnels

Du 4 au 5 octobre 1982, l'Institut d'écologie de l'université de Padjadjaran qui fêtait son 10e anniversaire a organisé, conjointement avec la Commission de l'écologie, un symposium sur le développement rural, la conservation et les modes de vie traditionnels. Le Pr. Soemarwoto directeur de l'Institut d'écologie a servi de médiateur à la réunion à laquelle participaient 14 scientifiques indonésiens et des membres de la Commission de l'écologie.

De nombreuses grandes questions de conservation et de développement rural ont été traitées: rôle des gouvernements et des organismes nationaux et internationaux; application des directives biologiques; rôle de l'exploitation des forêts tropicales; planification du développement rural et bassins versants. Il fut aussi question du rôle de la religion dans la conservation, de l'élaboration d'une conception intégrée des modes de vie traditionnels, de la conservation et du développement rural et de l'importance des produits forestiers secondaires.

Plusieurs orateurs ont traité des problèmes propres à l'Indonésie comme l'incidence du développement sur les rapports traditionnels entre l'homme et la forêt dans l'est du Kalimantan.

Du 5 au 10 avril 1983 aura lieu un symposium sur les zones arides en Amérique latine, organisé par M. C. Lopez Ocana et M. C. Ponce del Prado à l'occasion de la réunion de la Commission à l'université agricole nationale de Lima, Pérou.

#### Réunion d'Automne

La réunion de la Commission de l'écologie qui s'est tenue à Bandung, Indonésie du 6 au 8 octobre a été inaugurée par S. E. Emil Salim, ministre d'Etat chargé de la Supervision du développement et de l'Environnement. Dans son discours, il a décrit les problèmes énormes rencontrés par les forêts indonésiennes face à la pression exercée par la population et les migrations internes.

Au nom du gouvernement des Pays-Bas, le Pr. C. W. Stortenbeker a remis au Dr. Salim la première copie de The Conservation Bibliography of Indonesia, compilée par M. Jacobs, membre de la Commissio de l'écologie.

Le groupe de travail sur les forêts tropicales a soumis deux rapports préparés par John Davidson, son président adjoint. Ils concernent respectivement la surveillance continue par satellite des forêts tropicales humides et une étude sur le matériel audiovisuel existant sur les forêts tropicales humides.

Il fut décidé d'établir un groupe de travail pour examiner les effets sur l'écologie des plans concernant les énergies de substitution. Un groupe de travail, en train d'être formé, sera chargé de préparer un rapport d'ensemble sur la pluie acide et un troisième aura la responsabilité de l'écologie insulaire. Ce dernier sera dirigé par M. J. Yarldwyn, directeur du Musée national de Nouvelle-Zélande. Le Pr. O. Soemarwoto a accepté de présider le groupe de travail sur la conservation et les modes de vie tradi-

La réunion a été informée qu'afin de coordonner les volumes de référence de la SMC sur les écosystèmes terrestres, côtiers, marins et d'eau douce, les éditeurs se réuniraient à Oxford, Royaume-Uni, du 12 au 14

# AUTOUR DU MONDE

#### **NOUVELLES BRÈVES**

#### Nouvelle aire protégée au Chili

La Réserve nationale du Rio Clarillo (10 000 ha) a été créée le 5 mars 1982 dans la province du Cordillero au Chili. Elle correspond à un ensemble géographique complet à la végétation naturelle, abritant une riche faune.

#### Découverte d'une orchidée souterraine rare

Avec l'aide du satellite, on vient de découvrir plus de 100 exemplaires d'une des fleurs les plus rares d'Australie, l'orchidée souterraine. C'est une équipe du département de botanique de l'université d'Australie occidentale, parrainée par le WWF qui a découvert la plante, observée pour la première fois en 1928 et que l'on avait crue éteinte.

La tige pousse en sous-sol, prenant efuge dans les racines du honeymyrtle et la plante, ne dépassant pas 12 cm, n'approche de la surface qu'au moment de la floraison. La fleur, rose pâle, dure en général un mois.

Les botanistes ont fait usage de données fournies par Landsat pour repérer des zones de brousse non perturbée dans les régions céréalières de l'Etat d'Australie occidentale ou le honeymyrtle est fréquent. L'orchidée souterraine est une espèce protégée et le gouvernement d'Australie occidentale envisage de créer une réserve spéciale dans la région où la découverte a eu

#### L'oie rieuse du Groënland protégée en Irlande

L'oie rieuse du Groënland sera totalement protégée de la chasse dans la majeure partie de ses territoires d'hiver d'Ecosse et d'Irlande, à partir de l'hiver 1982-1983. imboitant le pas à l'Ecosse qui protège cet oiseau, en vertu du nouveau Wildlife and Countryside Act, le gouvernement irlandais interdit la chasse à l'oie rieuse pour une période de trois ans.

Cette nouvelle marque la fin d'une longue campagne menée par le Irish Wildbird Conservancy en faveur de cet oiseau devenu son emblème vers le milieu des années 60. Conjointement avec le gouvernement irlandais. Le Irish Wildbird Conservancy possède une réserve, Wexford Slobs qui, abritant environ 6000 oies rieuses, est la principale résidence d'hiver de cette population. La cause principale du déclin de l'oie rieuse du Groënland est la destruction des habitats dans le reste de l'Irlande par le drainage, le reboisement et pour la production de tourbe. Au cours des 10 années écoulées, 29 refuges au moins ont été désertés et la proportion de jeunes dans les autres refuges est trop basse pour une population soumise à la chasse. Le Irish Wildbird Conservancy poursuit ses efforts pour établir d'autres habitats protégés en Irlande.

Pour tout renseignement, contacter Richard Nairn, IWC, Greystone, Co. Wicklow Irlande.

# LE YEMEN INTERDIT LE COMMERCE DES CORNES **DE RHINOCEROS**

Le gouvernement du Yémen, premier marché mondial pour ce produit de braconnage, vient d'interdire les importations de cornes de rhinocéros africains en danger. Le décret émanait du ministère de l'Economie et de l'Industrie, à Sana, capitale du

Les populations de rhinocéros noirs et de rhinocéros blancs d'Afrique ont perdu 50% de leurs effectifs dans la dernière décennie. A ce rythme, le rhinocéros africain pourrait bientôt disparaître.

Le Yémen importe jusqu'à 40% des cornes braconnées qui servent à la fabrication des manches de dagues de cérémonie. La plupart des hommes arborent ces dagues lorsqu'ils atteignent l'âge adulte; une dague en corne de rhinocéros peut valoir jusqu'à 1000 dollars.

Robert P. Smith, président de l'African Wildlife Leadership Foundation (AWLF). qui a joué un rôle déterminant dans la décision du gouvernement véménite estime qu'une grande victoire vient d'être rempor-

merce illégal de cornes, de l'Afrique à l'autre côté de la mer Rouge. «Si les braconniers ne trouvent plus de clients, l'ensemble du commerce s'effondrera» a-t-il ajouté tout en reconnaissant que le décret serait difficile à appliquer, le braconnage étant endémique dans cette région. Le décret, selon lui, «n'implique pas que le braconnage va cesser demain».

tée dans la lutte engagée pour sauver ce

buerait à fermer la route» suivie par le com-

M. Smith a déclaré que le décret «contri-

grand mammifère.

«Nous devons plus que jamais renforcer les équipes de gardes africains chargés de lutter contre les braconniers, sur le terrain»

«Il faut féliciter la République arabe du Yémen pour le courage qu'elle a montré en interdisant l'importation des cornes de rhinocéros sur son territoire» a déclaré M. Eugène Lapointe, Secrétaire général de la CITES «Ce sont les arguments avancés par M. R. Smith, ancien Ambassadeur des Etats-Unis au Yémen et actuel président de l'AWLF et l'insistance du secrétariat de la CITES qui ont fini par convaincre le gouvernement yéménite que l'importance de son rôle dans la coopération internationale pour la protection des espèces sauvages menacées dépasse de loin le souci de maintenir des traditions n'ayant pas le moindre rapport avec les besoins de base de l'homme».

M. Lee Talbot, Directeur général de l'UICN a remarqué «par le passé, les efforts de conservation ont surtout été axés sur la protection du rhinocéros à l'état sauvage c'est-à-dire sur le côté «offre» de la chaîne «offre-demande». Il faut consentir maintenant les mêmes efforts du côté «demande», la raison d'être du braconnage. Les études de E. Bradley-Martin, parrainées par l'UICN/WWF, sur le commerce de la corne ont établi pour la première fois la vraie nature de la demande et notamment le rôle du Yémen. Des efforts soutenus, en particulier de la part de R. Smith, ont porté la situation à l'attention du gouvernement yéménite qui a agi rapidement et radicalement. Cette décision responsable et courageuse pourrait bien être l'élément le plus décisif dans la lutte pour la survie du rhinocéros. Tous les spécialistes de la conservation doivent en savoir gré au gouvernement yéménite».



Les efforts de conservation ne doivent pas se borner à protéger les rhinocéros sauvages, ils doivent aussi s'attaquer à la demande de produits du rhinocéros.

#### Nouvelles du Madras Snake Park

Hamadryad, la «Lettre ouverte» du parc herpétologique de Madras est publiée trois fois par an et traite des serpents du souscontinent indien. Pour tout renseignement, écrire à l'Editeur, Hamadryad, Madras Snake Park, Guindy Deer Park, Madras

# AUTOUR DU MONDE

# HINDU KUSH — HIMALAYA: NAISSANCE D'ICIMOD

par Peter Gülle.

Une organisation engagée dans la conservation de l'environnement et le développement rural est en train de voir le jour à Katmandou, capitale du royaume du Népal: le International Centre for Integrated Mountain Development (ICIMOD), pour le développement de l'Hindu Kush-Himalaya. Le Centre sera officiellement inauguré en octobre 1983. A cette occasion aura lieu un symposium «Mountain Development 2000: Challenges and Opportunities» par lequel le Centre souhaite faire connaître son existence.

A l'origine d'ICIMOD se trouvent deux préoccupations: l'une, d'ordre écologique, est liée à la dégradation croissante de l'environnement et l'autre, d'ordre économique, relève du souci de satisfaire les besoins de base des populations locales et d'améliorer leurs conditions de vie. Dans l'Hindu Kush-Himalaya, pénurie généralisée et démographie galopante vont souvent de paire. Dans les zones de montagne, le manque de terres arables se fait de plus en plus sentir, de sorte que les forêts sont défrichées pour l'agriculture, le pâturage, la récolte de feuilles et de brindilles pour le fourrage, l'extraction de bois de feu et de construction. Des problèmes d'érosion, de désertifi-

### Nouvelles du centre de surveillance continue de la conservation

Le premier volume d'un Red Data Book d'un style nouveau sur les amphibiens et les reptiles est paru au début d'octobre. Ecrit par Brian Groombridge et Lissie Wright, il constitue un ouvrage précieux pour tous ceux qui s'intéressent à la conservation herpétologique. Les sections des plantes, des reptiles et des mammifères ont récemment contribué à l'examen de l'état des espèces de la Communauté européenne (CEE). Ce rapport, demandé par le Nature Conservancy Council (Royaume-Uni), sera publié dans les pays de la CEE, en 1983. Des stratégies de conservation pour les grands singes et les primates du Nouveau Monde sont en cours, de même que des études sur les poissons et les oiseaux; un travail gigantesque est consacré aux invertébrés. Ces dernières années, la section du Centre se trouvant à Cambridge s'est débattue dans des difficultés dues à un matériel inapproprié. Les esprits sont désormais calmés grâce à l'installation d'un nouvel équipement depuis le début d'octobre. Au début de 1983, le lien vital direct — avec l'ordinateur et la section du Centre installée à Kew -

La dernière édition du *Bulletin* contenait une annonce concernant la mise au concours du poste de directeur nouvellement créé pour le Centre. Les nombreuses candidatures intéressantes qui ont afflué à l'UICN sont actuellement examinées. cation, de glissements de terrains et d'appauvrissement des sols commencent à se poser, déclenchant des réactions en chaîne dans les vallées et dans les plaines situées en contrebas: envasement, inondations et dévastations mais aussi sécheresses.

ICIMOD a pour mission première d'aider à promouvoir un écosystème de montagne écologiquement et économiquement viable et d'améliorer le niveau de vie des populations de la région Hindu Kush -Himalaya (Afghanistan, Bangladesh, Bouthan, Birmanie, Chine, Inde, Népal et Pakistan). A cet effet, ICIMOD servira de plaque tournante pour la documentation, la formation et la recherche appliquée pluridisciplinaires et de centre de consultation pour les questions scientifiques et pratiques. Le but d'ICIMOD n'est pas de concurrencer d'autres organismes nationaux et internationaux mais de compléter leur œuvre en renforçant l'efficacité de ceux qui opèrent déjà dans la région. L'objectif central doit naturellement être la recherche d'un nouvel équilibre écologique, déterminé par les problèmes socio-économiques de la région.

L'idée d'un développement intégré des zones de montagne a été lancée par la Conférence de l'Unesco à Katmandou en 1975, organisée en collaboration avec le Comité 3226, Katmandou, Népal.

national népalais du programme pour l'homme et la biosphère (MAB). Les pays participants ont recommandé la création d'un Institut régional et une première liste d'objectifs a été dressée.

La création officielle du Centre découle d'un accord signé en septembre 1981 entre le Royaume du Népal et l'Unesco. Deux autres parrains s'associèrent ensuite au projet: les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et de la Suisse. Au cours de la phase d'établissement, ICIMOD fonctionnera sous l'autorité du comité intérimaire dirigé par M. Ratna S.J.B. Rana, vice-président du gouvernement de Sa Majesté le roi du Népal; l'autorité exécutive est détenue par le Régent, M. Peter Güller de Zurich, Suisse.

Des entretiens préliminaires ont eu lieu entre l'UICN, le WWF, le Régent et le Comité intérimaire sur la possibilité d'entamer une coopération. Il est en particulier envisagé de nouer des liens étroits entre le Centre de la conservation pour développement/UICN et ICIMOD en vue de préparer la stratégie de la conservation népalaise, actuellement dans sa phase initiale.

Dans la période d'établissement, les tâches principales consisteront à pourvoir le poste de directeur, rassembler une documentation importante et commencer à échanger des connaissances. Ultérieurement, ICIMOD pourrait comprendre une équipe pluridisciplinaire de 20 à 30 spécialistes et consultants. L'adresse du Centre est c/o SATA; Ekanta Kuna, GPO Box 3226, Katmandou, Népal.

# ICIMOD International centre for Integrated Mountain development, Katmandou, Népal

ICIMOD est une organisation internationale autonome parrainée par le gouvernement de Sa majesté le roi du Népal, les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et de la Suisse et l'Unesco. ICIMOD a pour mission première d'aider à promouvoir un développement écologiquement et économiquement avisé dans la région de l'Hindu Kush - Himalaya. ICIMOD servira de plaque tournante pour la documentation, la formation et la recherche appliquée pluridisciplinaires et de centre de consultation pour la gestion des ressources et les activités de développement.

Mise au concours du poste de

#### **DIRECTEUR**

#### Qualifications:

- Expérience dans les problèmes du développement et de l'écologie en zone de montagne, de préférence dans l'Hindu Kush - Himalaya
- Solides connaissances théoriques et pratiques
- Capacité à entreprendre des programmes de travail actifs et à conduire une équipe de divers scientifiques et spécialistes

Le directeur sera en poste à Katmandou pour un mandat de 4 ans, au moins (automne 1983-1987). Salaire comparable aux hauts salaires d'organisations internationales (ONU, etc.)

Pour tout renseignement sur ce poste de responsabilité et sur ICIMOD, s'adresser au Régent:

ICIMOD - INTERNATIONAL CENTRE FOR INTEGRATED MOUNTAIN DEVELOPMENT c/o SATA, Ekanta Kuna, GPO Box 3226, Katmandou, Népal

# LE COIN DU LECTEUR

# LIVRES PUBLICATIONS UICN

Ecology and Biology of the Pacific Walrus, Odobenus rosmarus divergens Illiger.

Francis H. Fay, Fish and Wildlife Service, Département américain de l'Intérieur; North American Fauna, No 74, Washington D.C. 1982. 279 pp. Illustré.

Actuellement, la population de morses du Pacifique semble très riche, très productive et à l'abri des menaces, grâce au système de prélèvement en vigueur. Cependant, il existe des incertitudes pour l'avenir. Ce sont les conclusions de M. Francis Fay qui publie dans son ouvrage un matériel réuni en 28 ans (1952-1979) et comprenant des travaux de recherche impressionnants par leur continuité et leur diversité. Cet ouvrage fait honneur à la meilleure tradion des North American Fauna Series commencées en 1889 et qui comptent beaucoup de monographies faisant autorité, écrites par des scientifiques éminents). C'est le 15<sup>e</sup> volume qui paraît depuis 1950.

M. Fay dédit son livre aux Eskimos chasseurs de morses de l'Île du St Laurent où il commença son travail sur le terrain, il y a 30 ans. Cette grande île est située au sud du détroit de Béring par lequel passent la plupart des morses de la mer de Béring, au cours de leurs migrations saisonnières. Il serait difficile de parler des morses en omettant les Eskimos et les Chukchi de la région dont la culture a été, en tout temps, intimement liée au morse. Pendant des millénaires, l'homme et le morse ont entretenu des rapports durables dans une économie de subsistance. Vers la fin du 18e siècle cependant, les morses étaient déjà surexploités par la technologie et les méthodes introduites par les Européens. Avant la fin du 19e siècle, les prélèvements excessifs de 10 à 20 000 morses par an provoquèrent des exactions locales et un appauvrissement général des populations. L'inquiétude grandissante entraîna finalement la prise de mesures de protection par les Etats-unis, en 1941 et par l'URSS, en 1957.

Selon M. Fay, la région entretient environ 80% de la population mondiale, estimée à 200 000 morses en 1978. Depuis 1965, la capture de morses par les Etats-unis et l'URSS varie entre 3000 et 7000 par an. Les estimations des Soviétiques comme celles des Américains indiquent que la population de morses a augmenté de manière non négligeable ces dernières années, sans doute en raison du prélèvement sélectif des mâles dans un rapport de 3 pour 1.

M. Fay estime que les populations de morses peuvent supporter un prélèvement important et durable sans crainte que se répètent les erreurs du passé ou que soient négligés les besoins futurs, à condition que plusieurs incertitudes soient levées et que soit résolue, tout d'abord, la question «biopolitique» de la responsabilité de la gestion de cette ressource partagée et de son écosystème. Il suggère de préparer une convention internationale (tel l'Accord international sur l'ours polaire) pour garantir la coopération nécessaire.

Les questions de conservation ne sont qu'un des sujets traités par M. Fay qui étudie la distribution et les migrations, le développement de chaque individu, les habitudes alimentaires, la reproduction et la mortalité, sans oublier l'histoire et l'état présent de la population. Il prétend que son ouvrage est descriptif et ne cherche pas à étudier toute l'information disponible mais il contient 13 pages de références en petits caractères et le livre est illustré de cartes, de tableaux, de photographies à chaque page ou presque, complétés par des schémas très utiles pour éclaircir certains points. Le chapitre concernant les défenses et la dentition passionnera ceux qui se consacrent à d'autres espèces et toute personne intéressée par l'histoire de cet animal trouvera dans cet ouvrage un trésor de renseignements. Ce livre n'a pas été écrit pour le grand public mais il devrait encourager les chercheurs à publier leurs travaux. On a dit que les données ne deviennent information qu'une fois publiées: M. Fay a transformé ainsi un grand nombre de données en

#### Run Rhino Run

Esmond et Chrysee Bradley Martin. Introduction par Elspeth Huxley. Photographies de Mohamed Amin. Chatto & Windus Ltd. 40-42 William IV Street, Londres WC2N 4DF, Royaume-Uni. 136 pp., relié, £9.95.

Esmond et Chrysee Bradley-Martin décrivent le rhinocéros et son comportement dans les derniers habitats où il est relégué. Les auteurs font un compte rendu détaillé et fascinant de son histoire et des mythes dont il a toujours été entouré. Ils examinent aussi le massacre des espèces asiatiques et africaines et le marché des produits du rhinocéros.

La recherche fouillée à l'origine de cet ouvrage s'est faite en partie sous l'égide de l'UICN et du WWF. E. Bradley-martin a recueilli des données sur plusieurs continents où des lettrés, des commerçants, des marchands, des spécialistes de la conservation, des médecins ont apporté leurs connaissances et leurs expériences. Cet ouvrage magistral, peut-être le premier du genre, paraît de manière opportune au moment critique où la survie du rhinocéros est en

#### Ecologie des Ressources naturelles

Professeur F. Ramade. Masson, 120 Bld. St Germain, Paris 6e, France; 322 p, FF. 185.—.

L'ouvrage de F. Ramade traite de l'état actuel des principales ressources naturelles, des diverses modalités par lesquelles l'humanité en fait usage et trop souvent les détruit. Ce livre a pour objet essentiel de montrer comment le recours aux grandes lois écologiques est seul susceptible de mettre un terme à la crise contemporaine de l'environnement, en assurant une utilisation rationnelle et la protection de la biosphère.

On peut distinguer deux grandes parties dans l'ouvrage: la première relative aux ressources non biologiques et l'autre aux ressources renouvelables.

Le premier chapitre examine l'état des réserves disponibles de combustibles fossiles et des principales possibilités relatives aux énergies dites à tort nouvelles (solaire, géothermique, etc.). Le Professeur Ramade étudie l'impact des diverses stratégies énergétiques susceptibles de répondre au double impératif du développement durable et de la protection du milieu naturel.

En ce qui concerne l'hydrosphère et les écosystèmes marins, le livre comporte une étude des réserves mondiales en eau douce et des diverses mesures qu'exige leur protection. Il analyse la productivité primaire et secondaire de l'océan et les problèmes d'overfishing.

Le grave problème de la production alimentaire mondiale, des agro-écosystèmes, des écosystèmes forestiers et de formations herbacées est également abordé de même que la conservation des écosystèmes mena-

Ecologie des Ressources naturelles est un des premiers livres de niveau universitaire, en français, correspondant à un enseignement d'Ecologie appliquée qui ait répercuté la Stratégie mondiale de la conservation de l'UICN.

Cet ouvrage est une analyse complète des fondements écologiques sur lesquels doit s'appuyer la protection de la nature et de ses ressources. Ecrit dans une perspective globale, il peut intéresser quiconque exerce une activité dans le domaine de la conservation et dispose d'une formation biologique de base

#### New Zealand Atlas of Coastal Resources

La Commission de l'environnement de Nouvelle-Zélande annonce la publication du New Zealand Atlas of Coastal Resources qui rassemble tous les renseignements disponibles sur les ressources côtières du pays et sur leur utilisation, sur une carte accompagnée de textes. Ceux-ci ont été compilés à partir des travaux de 25 auteurs, qui font autorité en la matière. L'Atlas de 60 pages édité, par Philip Tortell contient 16 cartes en pleine page et en couleur et 18 diagrammes. Prix: NZ£ 29.50 plus frais d'emballage et d'envoi. Ecrire à Philip Tortell, Editeur, New Zealand Atlas of Coastal Resources, Commission for the Environment, P.O. Box 10 241, Wellington Nouvelle-Zélande.

#### BULLETIN DE L'UICN

Journal de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

Edition: Raisa Scriabine Assistante d'édition: Françoise Dagon Edition française: Danièle Devitre

Publication trimestrielle de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources bénéficiant de l'appui financier du PNUE, de l'Unesco et du WWF. Souscription annuelle 30 dollars.

Les opinions exprimées dans le Bulletin sont celles de la rédaction. Elles ne doivent pas être considérées comme le point de vue officiel de l'UICN. Tous les textes peuvent être reproduits sous réserve de mention spéciale. La rédaction serait reconnaissante de recevoir les textes reproduits en deux exemplaires.

Imprimerie Beck, avenue Dapples 34a, 1006 Lausanne, Suisse.